

Plan pour une
**économie
verte 2030** 

**Plan de mise en œuvre
2025-2030**



Demande de renseignements

<http://environnement.gouv.qc.ca/formulaires/reenseignements.asp>

Pour consulter le document

<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/plan-economie-verte/>

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2025
ISBN 978-2-555-01432-9 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.

Plan pour une
économie
verte 2030



Plan de mise en œuvre
2025-2030



Message du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs

Dans une conjoncture marquée par l'incertitude économique et le récent retrait des efforts climatiques de l'administration fédérale aux États-Unis, le Québec fait le choix de maintenir le cap, tout en s'adaptant au contexte dans lequel il évolue. Le climat mondial se réchauffe rapidement : 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. Ici même, au Québec, les catastrophes naturelles se multiplient : feux de forêt, inondations records, érosion du littoral. Ce sont des rappels concrets de l'urgence d'agir. Nous demeurons fermement engagés dans la lutte contre les changements climatiques, car il en va de notre résilience collective, de notre prospérité économique et de la qualité de vie de notre population.

Le Plan de mise en œuvre (PMO) 2025-2030 du **Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030)** vient consolider les acquis et préparer la suite. Ce plan s'appuie sur un financement stable et prévisible, principalement alimenté par les revenus du marché du carbone, de 10,1 milliards de dollars. Ce modèle robuste nous permet d'agir concrètement pour décarboner notre économie, électrifier nos transports, améliorer l'efficacité énergétique et adapter nos milieux de vie aux impacts déjà visibles des changements climatiques.

Ce plan apporte des bénéfices tangibles aux citoyennes et aux citoyens. Il contribue à réduire les factures d'énergie, à soutenir des industries d'avenir, à améliorer la qualité de l'air et à rendre nos collectivités plus résilientes. Notre action climatique nous rend aussi plus prospères. En quatre ans, 6,2 milliards de dollars ont été investis dans l'économie québécoise grâce au **PEV 2030**. D'ici 2030, ces mesures pourraient faire croître le PIB réel du Québec de plus de 700 millions de dollars, tout en renforçant sa position parmi les territoires où on émet le moins de gaz à effet de serre par habitant en Amérique du Nord.

Ce plan est le reflet d'une volonté claire : poursuivre nos ambitions climatiques tout en renforçant notre économie et en préparant notre société aux défis de demain. Nous avons tout à gagner à accélérer cette transition.

Benoit Charette

Ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

[Cliquez ici pour voir l'image complète](#)

Économie verte

- Planifier et mettre en œuvre des interventions de lutte contre les changements climatiques adaptées aux spécificités régionales : Plans climat ([Accélérer la transition climatique locale](#))
- Appuyer les communautés autochtones dans leur transition climatique
- Former le personnel et les élus municipaux en matière de transition climatique



Multilatérales
- Plan d'adaptation en santé publique

- Feux de forêt
 - Plantation de feuillus
 - Instaurer des zones coupe-feu près des municipalités
- Erosion et submersion côtières
 - Bureau de projets
 - Recharge de plage
 - Relocalisation des infrastructures
- Inondations
 - Soutenir les aménagements résilients
 - Relocalisation de bâtiments
 - Bassins de rétention

- Milieu de la santé
 - Sécurité publique
 - Suivi des barrages soumis aux événements climatiques
 - Réseau routier sécuritaire et fonctionnel en cas d'évacuation
- Milieu de l'éducation

S'ADAPTER AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- SECTEURS ÉCONOMIQUES
 - Évaluer les risques pour les secteurs vulnérables
 - Agriculture
 - Foresterie
 - Tourisme
- BIODIVERSITÉ
 - Créer des corridors écologiques
 - Suivre l'évolution de la biodiversité face aux changements climatiques

ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES EN AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- POLITIQUE NATIONALE DE L'ARCHITECTURE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
- PLAN NATIONAL DE L'EAU
- MILIEUX NATURELS, RÉSERVOIRS DE CARBONE
- PLAN NATURE 2030

10,1 G\$

Portrait de l'ACTION CLIMATIQUE du gouvernement du Québec

Principalement portée par le Plan pour une économie verte 2030

RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

PRODUIRE DE L'ÉNERGIE PROPRE

- Stimuler l'offre de services de transport ou à faibles émissions (normes de véhicules québécois (Norme ZTE))
- Électrifier les moyens de transport
- Réduire les émissions de GES liées au transport routier et des marchandises (Écomotionnement et Transportez vert)
- Améliorer l'offre de transport collectif
- Améliorer l'efficacité du transport maritime: aérien et ferroviaire
- Développer le transport actif: pistes cyclables, vélos libre-service
- Interdiction de vente de certains véhicules à combustion d'ici 2035

TRANSPORTS

- POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE 2030
- INDUSTRIES
 - Consommer efficacement de l'énergie propre
 - Plafonner les émissions de GES: Marché du carbone Québec-Californie

- BÂTIMENTS
 - Accroître l'efficacité énergétique et la conversion vers des énergies propres
 - Soutenir la construction de bâtiments neufs à haute performance énergétique
 - Instaurer un système de cotation de la performance énergétique
- AGRICULTURE
 - Soutenir la transition énergétique des entreprises agricoles (Programme d'accès au réseau)
 - Favoriser une gestion des sols qui séquestre
 - Réduire les émissions de méthane dans les bovins et ovins
 - Soutenir les mesures de lutte contre les changements climatiques dans le secteur bioalimentaire
- MATIÈRES RÉSIDUELLES
 - Récupérer les mousses isolantes, dans les usines
 - Valoriser la matière organique par la compostage et la biométhanisation (PTMOBC)

- RÉSEAUX AUTONOMES
 - Alimenter les communautés éloignées en électricité propre

COMITÉ CONSULTATIF SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE

STRATÉGIE QUÉBÉCOISE SUR L'HYDROGÈNE VERT ET LES BIOÉNERGIES

STRATÉGIE DE MOBILISATION POUR L'ACTION CLIMATIQUE 2022-2027

PLAN D'ACTION 2035 D'HYDRO-QUÉBEC

- Développer des partenariats internationaux
- Partager l'expertise québécoise
- Renforcer les capacités des pays les plus vulnérables

COOPÉRATION INTERNATIONALE

- Planifier et mettre en œuvre des interventions de lutte contre les changements climatiques adaptées aux spécificités régionales : Plans climat ([Accélérer la transition climatique locale](#))
- Appuyer les communautés autochtones dans leur transition climatique
- Former le personnel et les élus municipaux en matière de transition climatique

MUNICIPALITÉS ET COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

MOBILISATION

FORMATION

- Développer les connaissances et les compétences nécessaires à la transition climatique
- Appuyer le développement et la mise à l'essai de nouvelles technologies ([Technoclimat](#))
- Développer les filières batterie, véhicules électriques

- Documenter et comprendre les facteurs qui influencent le passage à l'action ([Baromètre de l'action climatique](#), [Baromètre de la transition des entreprises](#))
- Outils et favoriser la concertation des organisations actives dans la lutte contre les changements climatiques ([Communauté de pratique en communication climatique](#))
- Communiquer, sensibiliser et améliorer la compréhension des enjeux climatiques ([Média Up2date](#))
- Encourager l'action et générer un effet d'entraînement collectif ([Programme Action-Climat](#))

Formation collégiale et universitaire

Formation continue

Intégrer les concepts de transition climatique, dans la formation des ingénieurs, architectes et urbanistes

Intégrer les enjeux climatiques dans la formation des professionnels de la santé et des services sociaux



TABLE DES MATIÈRES

Message du ministre de l'Environnement,
de la Lutte contre les changements climatiques,
de la Faune et des Parcs

INTRODUCTION

PRÉSENTATION DU PMO 2025-2030

1- RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 1.1 Les transports 16
- 1.2 L'industrie 18
- 1.3 Les bâtiments 20
- 1.4 D'autres secteurs engagés 24

2- S'ADAPTER AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

- 2.1 Protéger la santé, la sécurité et la qualité de vie de l'ensemble des personnes et des communautés 31
- 2.2 Adapter les infrastructures aux impacts des changements climatiques 33
- 2.3 Renforcer la capacité d'adaptation de l'économie et des secteurs économiques 34
- 2.4 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes 35
- 2.5 Mieux comprendre et communiquer les risques climatiques et leurs impacts 35

v

3- SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE

- 3.1 Mobiliser et renforcer les capacités 41
- 3.2 S'engager avec les acteurs dans la transition, ici et à l'international 43
- 3.3 Maximiser les retombées sociales et économiques en misant sur l'innovation 44
- 3.4 Faire évoluer les pratiques publiques 46

VERS 2030 ET LA CARBONEUTRALITÉ

ANNEXES

ANNEXE 1

Tableau des actions et des dépenses annuelles prévues au PMO 2025-2030 49

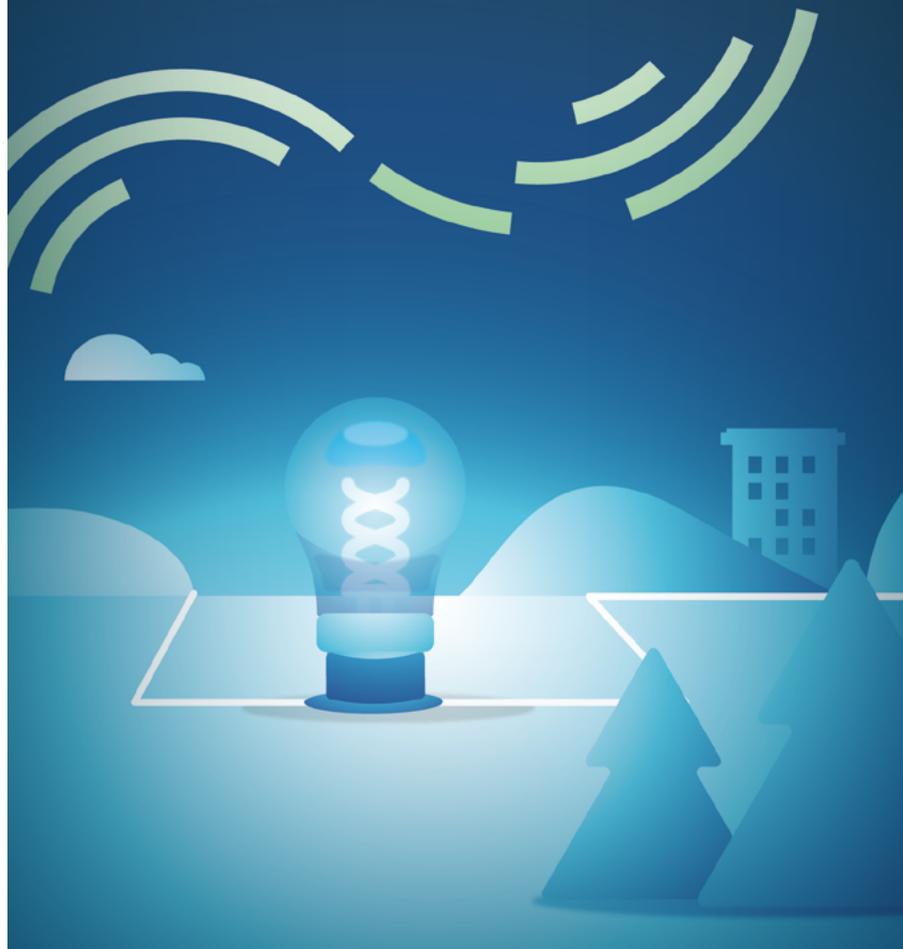
ANNEXE 2

Comparaison du financement du cadre financier du PMO 2024-2029 avec le PMO 2025-2030 58

ANNEXE 3

Programmes des distributeurs d'énergie 59

INTRODUCTION >>>



Le déploiement du **Plan pour une économie verte 2030 (PEV 2030)**, la politique-cadre qui guide l'action climatique du gouvernement du Québec depuis sa publication en 2020, arrive désormais à mi-parcours.

Cette cinquième édition du plan de mise en œuvre (PMO) du **PEV 2030** couvre la période 2025-2030. Avec cette nouvelle version, le gouvernement réaffirme son intention de poursuivre et de consolider son action climatique, malgré une conjoncture économique et géopolitique incertaine. Il n'y a toutefois aucune incertitude quant à l'existence des changements climatiques et aux avantages qui découlent de l'action climatique, dont les coûts évités grâce aux mesures d'adaptation.

Le PMO 2025-2030 présente les multiples actions que le gouvernement prévoit réaliser afin d'atteindre les objectifs fixés dans le **PEV 2030**.

L'action climatique internationale traverse des turbulences

Le Québec évolue dans un environnement international incertain qui complique la mise en œuvre de l'action climatique. La nouvelle administration fédérale américaine a pris des décisions qui auront pour effet de freiner, voire faire reculer l'action climatique des États-Unis. Par ailleurs, la guerre commerciale en cours exerce une pression importante sur l'économie mondiale, et le Québec n'y échappe pas. Cette situation – et surtout l'incertitude quelle crée quant aux conditions d'affaires futures – nuit aux investissements des entreprises, y compris ceux liés à la transition climatique.

Au Canada, la taxe carbone sur les combustibles a été abolie à la fois par le gouvernement fédéral et par celui de la Colombie-Britannique pour les ménages et les PME, ce qui est susceptible de nuire à la compétitivité des entreprises québécoises. Une incertitude demeure concernant les actions qui seront mises en place par le gouvernement fédéral en matière de lutte contre les changements climatiques.

À l'inverse, l'Union européenne prévoit l'entrée en vigueur, en 2026, d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. Ce règlement appliquera aux produits importés dans le territoire douanier de l'Union européenne une tarification carbone équivalente à celle imposée aux fabricants européens. Le marché du carbone du Québec pourrait permettre aux entreprises québécoises d'accéder aux marchés européens sans être pénalisées par cette tarification supplémentaire, un avantage dont ne bénéficieront pas les autres provinces canadiennes.

L'évolution du climat mondial et la transformation de l'économie : des tendances de fond qui ne peuvent être ignorées

Le réchauffement climatique mondial se poursuit à un rythme préoccupant. D'ailleurs, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) a confirmé que 2024 a été l'année la plus chaude jamais enregistrée. De plus, les dix dernières années – qui ont été marquées par une succession inédite de records de température – sont les plus chaudes jamais enregistrées.

Les effets des changements climatiques se manifestent déjà concrètement au Québec. En août 2024, la queue de l'ouragan Debby a causé des inondations qui ont entraîné plus de 2,8 milliards de dollars de dommages assurés – un triste record qui en fait l'événement météorologique le plus coûteux de l'histoire du Québec. En 2023, le Québec a fait face à 700 feux de forêt, ce qui est bien au-delà de la moyenne annuelle d'environ 500 feux. En 2022, la tempête Fiona a causé des inondations majeures et de l'érosion dans l'est du Québec, particulièrement en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine. Ces catastrophes naturelles sont toutes causées ou aggravées par les changements climatiques.

Dans ce contexte, il est essentiel que le Québec poursuive ses actions pour renforcer sa résilience et s'adapter aux changements climatiques.

Malgré les reculs observés au Canada et aux États-Unis, la transition climatique, et particulièrement l'électrification des transports, demeure une tendance de fond à l'échelle mondiale. En 2024, la vente de véhicules électriques a atteint des niveaux records dans le monde, et les trois premiers mois de 2025 ont enregistré une croissance de 35 % par rapport à la même période l'année précédente.

En 2025, la production mondiale d'électricité issue de sources renouvelables devrait pour la première fois dépasser celle provenant du charbon. La demande de gaz naturel renouvelable a également connu une hausse marquée au cours des dernières années dans de nombreux pays.

En somme, malgré les incertitudes géopolitiques et économiques, la transition vers une économie verte et sobre en carbone s'impose comme la voie à suivre, non seulement pour répondre aux impératifs climatiques, mais aussi pour assurer la prospérité du Québec.

Le Québec poursuit son action, tout en s'adaptant au contexte dans lequel il évolue

L'action climatique du Québec demeure solide, notamment grâce à l'existence d'un fonds dédié : le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC).

Alimenté par les revenus du marché du carbone et la contribution des distributeurs d'énergie, ce fonds assure une stabilité financière qui permet la mise en œuvre d'actions concrètes, essentielles pour progresser vers l'atteinte des objectifs climatiques du Québec et soutenir la transition climatique.

L'objectif est clair : consolider les acquis découlant des investissements majeurs réalisés jusqu'à présent pour ancrer le Québec dans une économie verte, décarbonée et résiliente. Grâce notamment au **PEV 2030**, le Québec mise sur la sobriété et l'efficacité énergétiques, tout en valorisant toujours plus son énergie propre afin de réduire sa dépendance aux combustibles fossiles. En parallèle, les initiatives en adaptation permettront de renforcer la résilience de nos infrastructures et de nos milieux de vie face aux effets anticipés des changements climatiques.

En outre, la mise en œuvre du présent plan contribuera à enrichir le Québec. On estime qu'il permettra d'accroître le produit intérieur brut par rapport à un scénario sans marché du carbone ni mesures de lutte contre les changements climatiques. Les actions de ce plan entraîneront également une hausse de la productivité énergétique des entreprises québécoises.

En 2025, le Québec en est à la moitié de son parcours vers 2030. Il s'agit d'une occasion de dresser un bilan des progrès réalisés et de réévaluer les défis à venir. Le gouvernement évaluera notamment si des ajustements à la politique-cadre et aux cibles qui en découlent sont nécessaires, en tenant compte des effets au Québec des décisions prises par nos principaux partenaires commerciaux, de la capacité de payer des Québécoises et des Québécois et des défis de mise en œuvre propres au Québec.

Une chose demeure certaine : l'action climatique doit se poursuivre. Elle est essentielle pour préparer le Québec aux impacts des changements climatiques et pour soutenir la transformation de fond qui s'opère dans l'économie.



Un réinvestissement centré sur les priorités des Québécoises et des Québécois

Au total, des investissements de **10,1 G\$** pour les cinq prochaines années

▶ **7,9 G\$** pour décarboner le Québec, réduire les importations de produits pétroliers et économiser l'énergie

- ▶ Réduire les émissions de GES et la dépendance aux importations de produits pétroliers du transport lourd :
 - Relance du programme Écocamionnage et du programme pour l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire, avec des investissements respectifs de **415 M\$** et **52 M\$**
 - Déploiement des premiers corridors électrifiés pour le transport lourd
- ▶ Poursuite du soutien à l'électrification des véhicules légers :
 - Relance du rabais à l'achat de véhicules électriques avec une enveloppe de près de **376 M\$** d'ici la fin de cette mesure, en décembre 2026
 - Bonification du programme d'installation de bornes de recharge avec un montant global de **433 M\$**
- ▶ Aide de **974 M\$** pour le maintien et le développement du transport collectif
- ▶ **1,7 G\$** pour augmenter la productivité énergétique et réduire les émissions dans le secteur industriel

- ▶ Augmentation du soutien à l'efficacité et à la conversion énergétique des bâtiments :
 - **375 M\$** d'investissement pour des rénovations écoénergétiques dans les bâtiments résidentiels
 - **170 M\$** pour soutenir la transition énergétique des grands bâtiments résidentiels, commerciaux et institutionnels

▶ **1,3 G\$** pour réduire les risques associés aux catastrophes naturelles

- ▶ **143 M\$** pour réduire les risques d'érosion et de submersion côtières dans les régions maritimes du Québec
- ▶ **177 M\$** pour des solutions face aux risques liés à la chaleur et aux pluies abondantes
- ▶ **305 M\$** pour planifier et mettre en place des solutions d'adaptation aux inondations
- ▶ **28 M\$** pour apprécier et réduire les risques liés aux feux de forêt
- ▶ **123 M\$** de soutien renforcé aux entreprises et secteurs économiques particulièrement vulnérables aux changements climatiques

▶ **1 G\$** pour soutenir la transformation de la société et de l'économie

- ▶ Rehaussement du budget du programme Technoclimat à **226 M\$** pour appuyer l'innovation
- ▶ **36 M\$** pour favoriser un environnement d'affaires adéquat pour le développement de nouvelles filières
- ▶ Investissement de **411 M\$** dans le programme Accélérer la transition climatique locale
- ▶ Ajout de plus de **81 M\$** du FECC pour appuyer le secteur bioalimentaire dans son action climatique, portant le soutien gouvernemental à **187 M\$** (voir l'encadré à la section 1.4)

Le marché du carbone et le Fonds d'électrification et de changements climatiques

DES INVESTISSEMENTS RENTABLES POUR LE QUÉBEC

- ▶ **6,2 G\$** d'investissements réalisés à ce jour, soit en moyenne **1,6 G\$** par année
- ▶ Des retombées concrètes d'ici 2030 : augmentation de 22 % de la productivité énergétique et hausse plus de **700 M\$** du PIB du Québec, même en présence de tarifs douaniers et en l'absence d'une taxe carbone ailleurs au Canada
- ▶ Plus de **900 M\$** remis directement aux citoyennes et citoyens en 2024-2025 pour l'achat de véhicules électriques et la réalisation de rénovations écoénergétiques

CE QU'IL FAUT SAVOIR SUR LE COÛT DE L'ÉNERGIE ET LE MARCHÉ DU CARBONE AU QUÉBEC

- ▶ En moyenne, le coût du marché du carbone qui s'ajoute à celui de l'essence (8,5 cents/litre) représente une dépense supplémentaire de **13 \$** par mois pour un ménage québécois.
- ▶ Le coût de l'électricité au Québec est le plus bas au Canada. Pour une résidence chauffée à l'électricité, cela se traduit par des économies mensuelles moyennes, notamment pour le chauffage, de :
 - **70 \$** par rapport à une résidence à Toronto, en Ontario;
 - **159 \$** par rapport à une résidence à Edmonton, en Alberta.

DES ÉCONOMIES POUR LES MÉNAGES

- ▶ La réalisation d'une rénovation écoénergétique subventionnée grâce au marché du carbone peut représenter des économies substantielles. Par exemple, des travaux d'isolation du toit permettent d'économiser en moyenne **400 \$** par année.
- ▶ À l'achat d'un véhicule électrique, en tenant compte du faible coût de l'électricité au Québec, un ménage peut économiser en moyenne **235 \$** par mois sur l'essence et l'entretien.

DES INVESTISSEMENTS EFFICACES ET AYANT DES EFFETS CONCRETS

1. Réduire les émissions de GES, notamment grâce à l'électrification des transports et à des bâtiments moins énergivores

- ▶ Doter le Québec d'un réseau de bornes de recharge publiques à la hauteur des besoins, avec plus de 375 000 véhicules électriques en circulation au Québec en 2024.
- ▶ Soutenir des projets de rénovations écoénergétiques chez les citoyens, permettant ainsi de réduire les coûts en électricité : plus de 13 000 projets ont été soutenus.
- ▶ Obtenir des résultats conséquents : alors que le plan précédent (2013-2020) avait permis de réduire les émissions de GES de seulement 1,8 mégatonne en sept ans, le FECC a déjà permis de financer des projets totalisant une réduction de 1,9 mégatonne en seulement trois ans.
- ▶ Viser une réduction des émissions de GES de plus de 20 mégatonnes d'ici 2030 grâce à l'ensemble des actions gouvernementales, soit plus de dix fois les résultats obtenus entre 2013 et 2020 avec le Fonds vert.

2. Réduire les risques associés aux catastrophes naturelles

- ▶ D'ici 2030 :
 - toutes les municipalités régionales de comté auront évalué leur vulnérabilité aux impacts des changements climatiques et auront un plan pour s'y adapter;
 - les risques pour les infrastructures stratégiques et les services prioritaires de l'État québécois auront été évalués et un plan aura été élaboré;
 - un plan régional d'adaptation aux changements climatiques en santé aura été établi pour chacune des 18 régions sociosanitaires;
 - les connaissances sur les impacts des changements climatiques au Québec se seront améliorées et permettront d'établir des cartographies par aléa climatique.



PRÉSENTATION DU PMO 2025-2030 >>>

Le PMO 2025-2030 s'appuie sur les actions déjà entreprises pour lutter contre les changements climatiques, en cherchant à les renforcer et à les rendre encore plus efficaces. Malgré le contexte budgétaire actuel, plusieurs programmes et initiatives phares voient en effet leur budget rehaussé, ce qui témoigne de la solidité et de la continuité de l'engagement du Québec en matière de lutte contre les changements climatiques.

Bien que le PMO 2025-2030 constitue la pièce maîtresse de l'action climatique du gouvernement, d'autres initiatives contribuent aux objectifs du Québec en la matière. Les sociétés d'État – notamment Hydro-Québec et Investissement Québec – jouent également un rôle clé, notamment en contribuant à accélérer les efforts en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques.



1. Réduire les émissions de GES et accélérer la transition énergétique



2. S'adapter aux impacts des changements climatiques



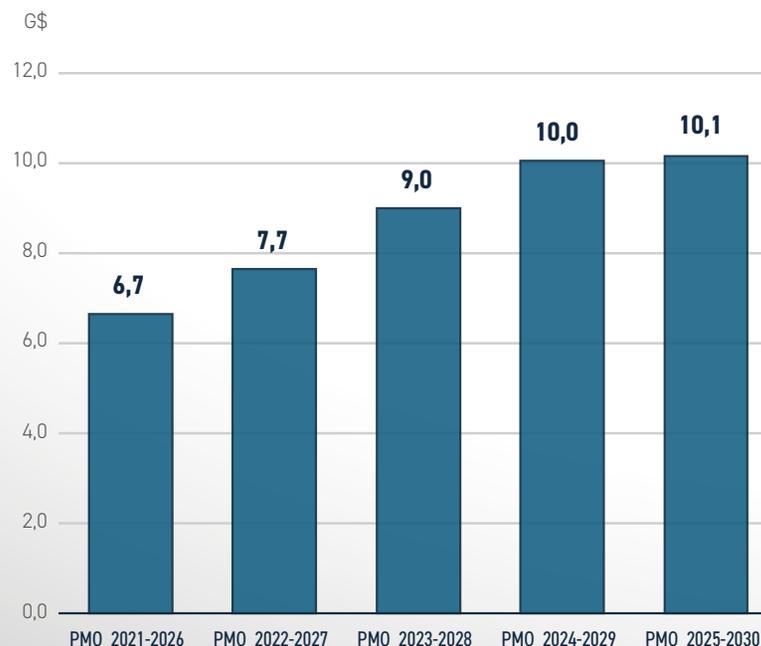
3. Soutenir la transformation de la société et de l'économie

Le cadre financier

Le budget global du cadre financier du PMO 2025-2030 s'élève à près de 10,1 milliards de dollars. Ce budget, relativement stable par rapport au plan quinquennal précédent, témoigne de la robustesse du modèle québécois, qui repose sur un fonds consacré à la lutte contre les changements climatiques.

La figure 1 compare les cadres financiers quinquennaux totaux pour l'ensemble des PMO publiés jusqu'à maintenant.

Figure 1 :
Comparaison des budgets quinquennaux
(en millions de dollars)



Le tableau 1 ci-dessous présente le cadre financier sommaire du PMO 2025-2030. Les sommes composant ce cadre financier proviennent pour une très large part des revenus que génère le marché du carbone (voir l'encadré à la page suivante). Le cadre financier détaillé est présenté à l'annexe 1.

Tableau 1 :
Cadre financier du PMO 2025-2030
(en millions de dollars)

Axes	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2025-2030
Réduire les émissions de GES et accélérer la transition énergétique	1 393,9	1 649,6	1 625,5	1 605,5	1 661,4	7 936,0
S'adapter aux effets des changements climatiques	176,0	184,5	255,5	193,2	102,5	911,7
Soutenir la transformation de la société et de l'économie	149,1	218,3	206,3	230,2	219,5	1 023,4
Dépenses liées à la bonification des axes en cours d'année	0,2	0,1	0,5	0,4	1,5	2,8
DÉPENSES TOTALES POUR LES ACTIONS DU PMO 2025-2030	1 719,2	2 052,6	2 087,8	2 029,3	1 984,9	9 873,8
Dépenses liées aux travaux de gouvernance et d'expertise	38,6	39,3	40,1	40,5	43,4	201,9
Dépenses liées aux actions résiduelles du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques	7,7	1,5	1,2	2,3	0,3	13,0
Dépenses liées aux mesures résiduelles du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques	2,4	2,4	0,0	0,5	0,0	5,3
TOTAL	1 768,0	2 095,7	2 129,1	2 072,6	2 028,6	10 094,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

Le marché du carbone : un levier économique aux retombées tangibles

Le Québec a mis sur pied son marché du carbone en 2013. Cet outil permet à la fois de réduire les émissions de GES, de favoriser le développement de secteurs stratégiques pour l'économie québécoise tels que les technologies propres, l'efficacité énergétique et l'électrification des transports, et de financer des mesures pour s'adapter aux changements climatiques.

Les sommes recueillies par ce mécanisme sont entièrement versées au Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) afin d'être réinvesties dans l'économie du Québec. Le FECC soutient des programmes qui contribuent à réduire la facture énergétique des Québécoises et des Québécois, comme les programmes d'aide à la rénovation domiciliaire, l'installation de thermopompes, les subventions à l'achat de véhicules électriques, et bien d'autres.

Les investissements issus de la tarification du carbone contribuent à la croissance de l'économie et à la création d'emplois de qualité. Les analyses d'impacts économiques menées par le ministère des Finances démontrent que cette approche a un impact positif sur le produit intérieur brut (PIB) du Québec. Selon les estimations, la valeur de l'effet bénéfique net du PMO 2025-2030 sur le PIB réel du Québec en 2030 se chiffrerait à plus de 700 millions de dollars. Ainsi, malgré l'incertitude générée par l'administration fédérale américaine et les récents changements apportés à l'application de la taxe carbone fédérale au Canada, le fait d'investir dans la lutte contre les changements climatiques demeure plus que rentable, et ce, même en excluant de l'équation les bénéfices climatiques de ces investissements.

Les quatre premières années de mise en œuvre du **PEV 2030** se sont traduites par des investissements de 6,2 milliards de dollars, répartis dans toutes les régions du Québec. Ces sommes soutiennent directement les acteurs clés de la transition climatique, notamment le milieu municipal, les citoyens et organisations de la société civile, les Premières Nations et les Inuit, l'industrie et les petites et moyennes entreprises.

Ces investissements visent aussi à mieux protéger les communautés, les infrastructures et l'économie du Québec contre les impacts qui se font déjà gravement ressentir. La tempête Debby en 2024, les feux de forêt de 2023, la tempête Fiona de 2022 et les inondations de 2019 et 2017 sont quelques exemples d'événements climatiques extrêmes qui ont frappé récemment le Québec. Le PMO 2025-2030 prévoit une somme record de 1,3 milliard de dollars pour l'adaptation aux changements climatiques, soit près de six fois l'investissement réalisé entre 2013 et 2020. En ajoutant les autres efforts du gouvernement en matière d'adaptation, cette somme atteint 1,9 milliard de dollars. Ces investissements permettent de prévenir et de limiter les impacts futurs des inondations, de la chaleur extrême, de l'érosion et de la submersion côtières, des feux de forêt et du dégel du pergélisol, entre autres.

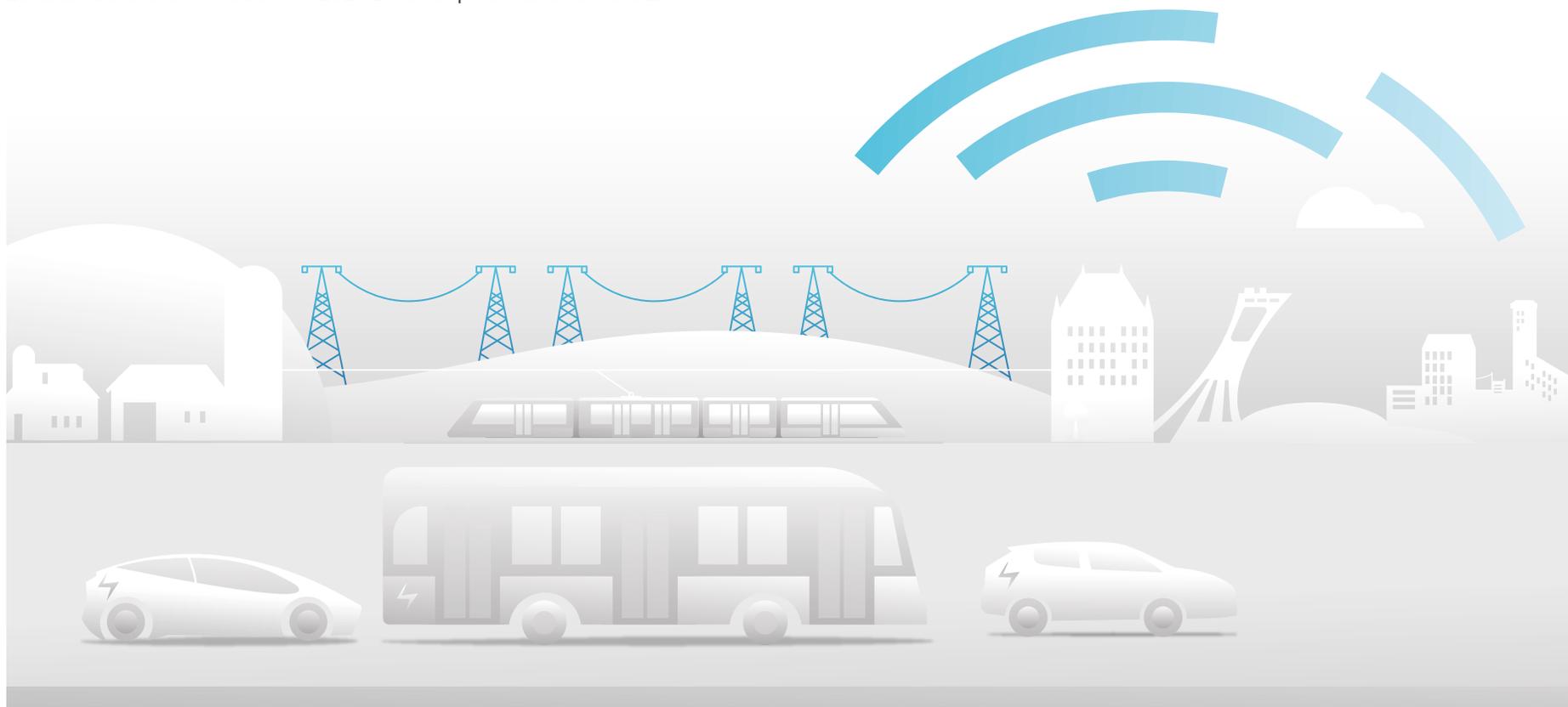
En matière de décarbonation, les interventions du gouvernement en 2023-2024 sont associées à des réductions ou à des évitements nets d'émissions de GES déclarés et attendus d'ici 2030 totalisant près de 3,4 Mt éq. CO₂. L'électrification des transports est un exemple concret d'une initiative porteuse à la fois sur le plan climatique et sur le plan économique. Par l'entremise de la Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques, le FECC finance le déploiement de bornes de recharge publiques. Grâce à ces efforts, le réseau du Québec figure parmi les plus développés en Amérique du Nord. On compte aujourd'hui près de 13 000 bornes de recharge publiques en service, dont plus de 2 000 bornes de recharge rapide. Ce réseau alimente plus de 375 000 véhicules électriques immatriculés au Québec.

Les sources de financement du PMO 2025-2030

Le financement des actions du PMO 2025-2030 provient en grande partie du FECC et de crédits ministériels. Le FECC est quant à lui alimenté principalement par les revenus du marché du carbone et par la quote-part versée annuellement au gouvernement du Québec par les distributeurs d'énergie. Cette dernière est utilisée en totalité pour le financement de mesures en sobriété et efficacité énergétiques.

Par ailleurs, une nouvelle entente Canada-Québec a été conclue dans le cadre du Fonds pour une économie à faibles émissions de carbone (FEFEC) pour la période 2025-2029. Cette entente vise à bonifier le financement de deux programmes mis en place par le gouvernement du Québec, l'un visant à valoriser les rejets thermiques et l'autre à soutenir le déploiement de centrales, afin d'approvisionner en électricité de sources renouvelables des communautés isolées du Québec.

Le détail du financement du PMO 2025-2030 est présenté à l'annexe 2.



Les cibles gouvernementales en matière d'action climatique

Le gouvernement s'est fixé plusieurs cibles en matière de lutte contre les changements climatiques. Le suivi des progrès dans l'atteinte de ces cibles est présenté dans le [tableau de bord](#) de l'action climatique.

Encadré 1 :
Cibles gouvernementales
en matière d'action climatique

Véhicules électriques sur les routes du Québec

- ▶ **2 millions** de véhicules électriques en circulation au Québec en 2030
- ▶ **100 %** des véhicules automobiles et des camions légers neufs vendus en 2035 sont électriques
- ▶ **65 %** des autobus scolaires électrifiés en 2030
- ▶ **55 %** des autobus urbains électrifiés en 2030
- ▶ **40 %** des taxis électrifiés en 2030

Bornes de recharge

- ▶ **6 700** bornes de recharge rapide publiques, dont 2 530 sur le Circuit électrique, en 2030
- ▶ **110 000** bornes de recharge publiques de niveau 2 en 2030, dont **4 500** subventionnées par Hydro-Québec pour les municipalités et les communautés autochtones en 2029
- ▶ **35 %** des places de stationnement dans les bâtiments multilogements adaptées pour les véhicules électriques en 2030, soit environ **600 000** places

Énergie verte

- ▶ Un minimum de **10 %** de gaz naturel renouvelable dans le réseau gazier en 2030
- ▶ Augmentation de **50 %** de la production de bioénergies d'ici 2030
- ▶ **80 %** de l'approvisionnement énergétique des réseaux autonomes d'origine renouvelable, d'ici 2030
- ▶ **15 %** d'éthanol dans l'essence et **10 %** de diesel biosourcé dans le diesel en 2030

Bâtiments

- ▶ Réduction de **50 %** des émissions de GES liées au chauffage des bâtiments en 2030 par rapport à 1990

Industries

- ▶ **100 %** des grands émetteurs industriels admissibles à la mesure d'aide transitoire pour la décarbonation du secteur industriel (MADI) ont réalisé une étude de potentiel technico-économique de leurs réductions d'émissions de GES d'ici 2025

Agriculture

- ▶ Réduction de **5 %** des émissions de GES liées à la gestion des sols en culture d'ici 2030 par rapport à 2017
- ▶ Réduction de **6 %** des émissions de méthane en provenance des élevages d'ici 2030 par rapport à 2017

Exemplarité de l'État

- ▶ Électrification de **100 %** des automobiles, VUS, fourgonnettes et minifourgonnettes et de **25 %** des camionnettes du gouvernement en 2030
- ▶ Réduction de **60 %** des émissions de GES du parc immobilier du gouvernement d'ici 2030 par rapport à 1990

Adaptation

- ▶ Les **18** régions sociosanitaires du Québec ont un plan régional d'adaptation aux changements climatiques en santé en 2030
- ▶ Une appréciation des risques liés aux changements climatiques pour les infrastructures stratégiques et les services prioritaires de l'État québécois réalisée d'ici 2026

Municipalités

- ▶ **100 %** des MRC ont un plan climat visant l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques en 2030

Les effets anticipés de l'action climatique sur la réduction des émissions de GES

Le Québec s'est fixé une cible de réduction des émissions de GES de 37,5 % en 2030 par rapport au niveau de 1990, ce qui correspond à atteindre un niveau d'émissions de 53,4 Mt éq. CO₂. On estime qu'en l'absence de mesures pour lutter contre les changements climatiques, les émissions de GES du Québec pourraient atteindre 83,4 Mt éq. CO₂ en 2030. L'effort de réduction à réaliser s'élève donc à 30,0 Mt éq. CO₂.

Selon les plus récentes estimations, les actions définies et financées au Québec devraient entraîner une diminution des émissions de GES de 19,4 Mt éq. CO₂ en 2030, ce qui correspond à 65 % de l'effort requis pour atteindre la cible du Québec. Cela représente une révision à la baisse de deux points de pourcentage par rapport au PMO 2024-2029. Cette révision s'explique notamment par l'incertitude économique et politique engendrée par l'arrivée de la nouvelle administration fédérale américaine.

En effet, l'incertitude économique résultant de l'imposition de tarifs a pour effet de freiner les investissements, y compris ceux en décarbonation. De plus, les possibles actions de l'administration fédérale visant à renverser les mécanismes de tarification du carbone de différents États américains créent une pression négative sur les prix de marché et, par conséquent, sur les réductions d'émissions de GES. Cette situation devrait néanmoins être temporaire.

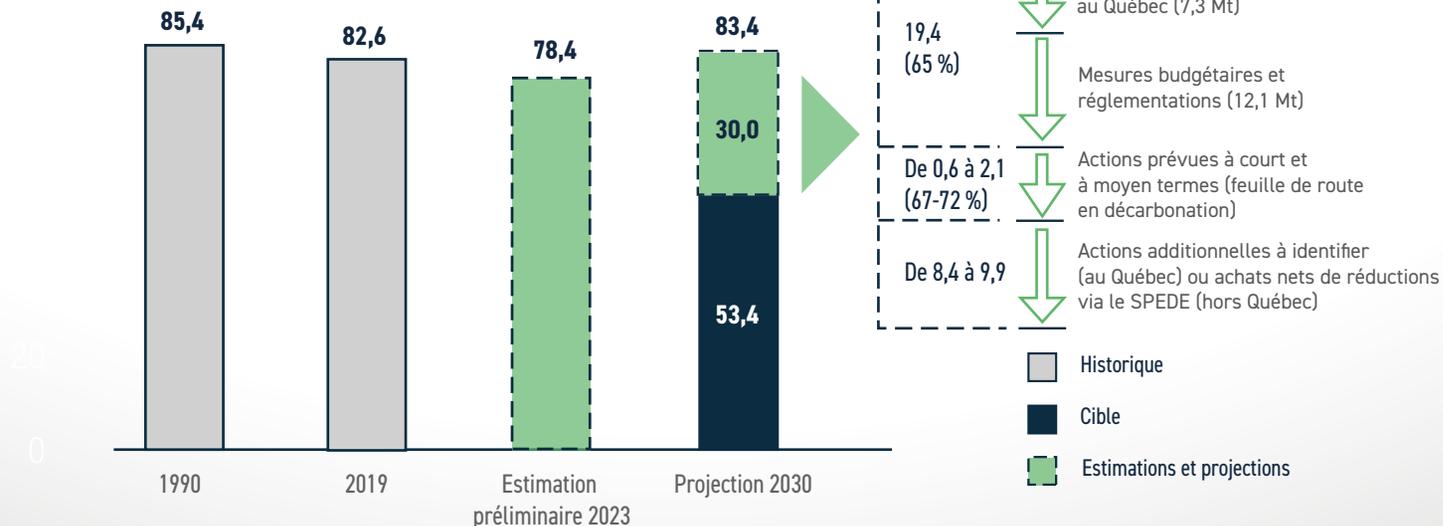
Les réductions anticipées en 2030 au Québec proviendraient de deux sources principales :

- Le signal de prix du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE), qui incite à des changements de comportements chez les ménages et les entreprises sur le territoire du Québec (7,3 Mt);
- Les mesures budgétaires et réglementaires ainsi que les autres initiatives définies et financées dans le cadre du PMO 2025-2030, ou dont la mise en œuvre est prévue dès cette année (12,1 Mt).

De plus, d'autres initiatives en développement par le MELCCFP, en collaboration avec d'autres ministères et organismes, pourraient permettre d'augmenter encore les réductions d'émissions de GES à court et à moyens termes, de manière à atteindre entre 67 % et 72 % de la cible de 2030 en sol québécois.

Par ailleurs, en plus de réduire les émissions de GES, les actions définies et financées pour lutter contre les changements climatiques s'accompagneront d'un effet globalement positif sur l'économie. En particulier, on estime à 0,7 milliard de dollars la valeur de l'effet bénéfique des actions prévues et en cours sur le produit intérieur brut du Québec en 2030.

Figure 2 :
Évolution des émissions de GES et réductions nécessaires pour atteindre la cible de 2030 (en millions de tonnes équivalent CO₂)



Malgré la hausse des émissions de GES observée entre 2021 et 2022, le niveau d'émissions devrait diminuer en 2023 pour s'établir à 78,4 Mt éq. CO₂, ce qui correspond à 4,2 Mt de moins qu'en 2019, soit le niveau d'émissions prépandémique (voir la figure 3 ci-dessous). Cette baisse anticipée découle principalement du renforcement des exigences réglementaires lié à l'intégration des carburants renouvelables, de même que de l'ajout de près de 78 000 véhicules électriques sur les routes du Québec entre 2022 et 2023.

Ainsi, selon les projections actuelles, les émissions de GES ne devraient pas retourner à leur niveau prépandémique. La tendance à la baisse devrait se confirmer progressivement grâce aux mesures en place au Québec, comme le montre la figure 4. Globalement, les résultats sont donc conformes à la progression attendue des émissions de GES.

Figure 3 :
Estimation du niveau d'émissions
de GES prévu pour l'année 2023
(en millions de tonnes équivalent CO₂)

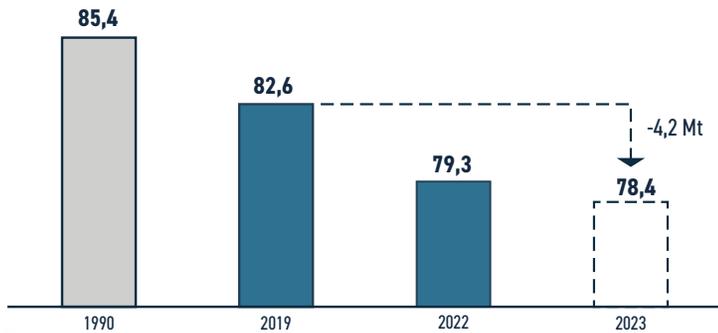
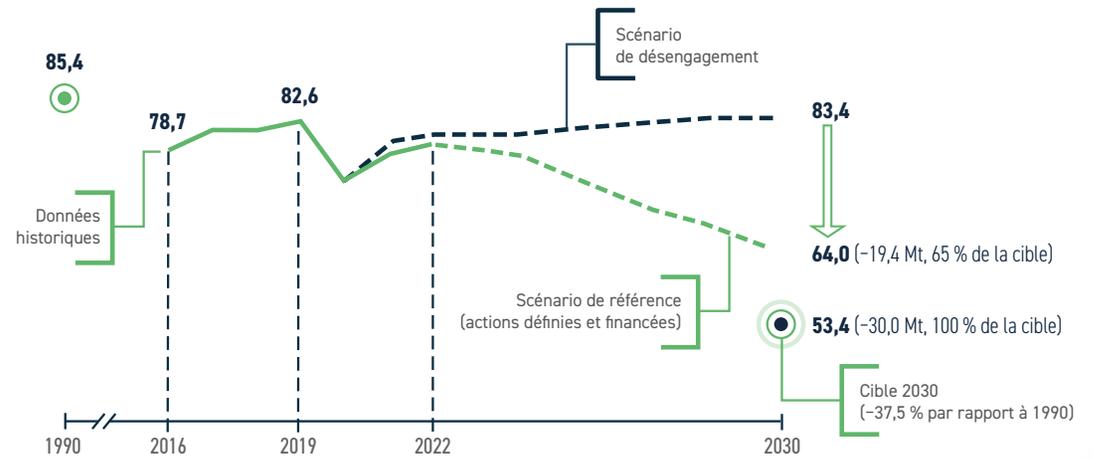


Figure 4 :
Trajectoire des émissions de GES selon les
actions définies et financées en 2024-2025
(en millions de tonnes équivalent CO₂)





1 – RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE >>>

En bref

Le Québec poursuit la mise en œuvre de mesures structurantes qui contribuent à réduire les émissions de GES et à accélérer la transition énergétique. Ces mesures soutiennent l'électrification, la conversion vers des énergies renouvelables, ainsi que des initiatives en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques. L'objectif est d'accroître la disponibilité de l'énergie pour décarboner l'économie et favoriser une meilleure gestion de la demande en période de pointe.

Budget 2025-2030 pour l'axe 1 : **7,9 G\$**

État des lieux

Les émissions de GES au Québec sont estimées à 78,4 Mt éq. CO₂ en 2023. Il s'agit d'une diminution de 0,9 Mt par rapport au niveau de 2022 (79,3 Mt). Trois secteurs – les transports, les industries et l'agriculture – sont responsables de 85 % des émissions de GES.



Destination 2030

La cible de réduction des émissions de GES de 2030 est atteinte et le Québec est en bonne position pour atteindre la carboneutralité d'ici 2050, en misant notamment sur la transition énergétique.

Faits saillants

Principales actions et nouveautés		Bonification 2025-2030	Budget 2025-2030
Transports	Programme Roulez vert		376 M\$
	- Rabais à l'achat de VE		433 M\$
	- Installation de bornes de recharge	+ 29 M\$	433 M\$
	Déploiement de bornes de recharge rapide publiques	+ 28 M\$	308 M\$
	Électrification des autobus		
	- urbains	+136 M\$	709 M\$
	- scolaires	+ 231 M\$	459 M\$
	Programme d'aide au développement du transport collectif	+ 50 M\$	974 M\$
	Programme Écocamionnage	+ 85 M\$	415 M\$
	Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire	+ 50 M\$	52 M\$
Industries	Programmes		
	- ÉcoPerformance (volet Industrie)	+ 15 M\$	862 M\$
	- Bioénergies	+ 58 M\$	416 M\$
	- Défi GES	+ 68 M\$	300 M\$
Bâtiments	Programmes en transition énergétique		
	- ÉcoPerformance (volet Bâtiments)	+28 M\$	337 M\$
	- Rénoclimat	+52 M\$	375 M\$
	- Chauffez vert		191 M\$
	Système de déclaration, de cotation et de performance environnementale des bâtiments		17 M\$
	Soutenir la récupération et la valorisation de la chaleur		344 M\$
	Soutenir la transition énergétique des grands bâtiments – Nouveauté		170 M\$
Autres secteurs	Captage du biogaz des lieux d'enfouissement – Nouveauté		24 M\$
	Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable		282 M\$

1.1 Les transports

Budget quinquennal : 3,9 G\$

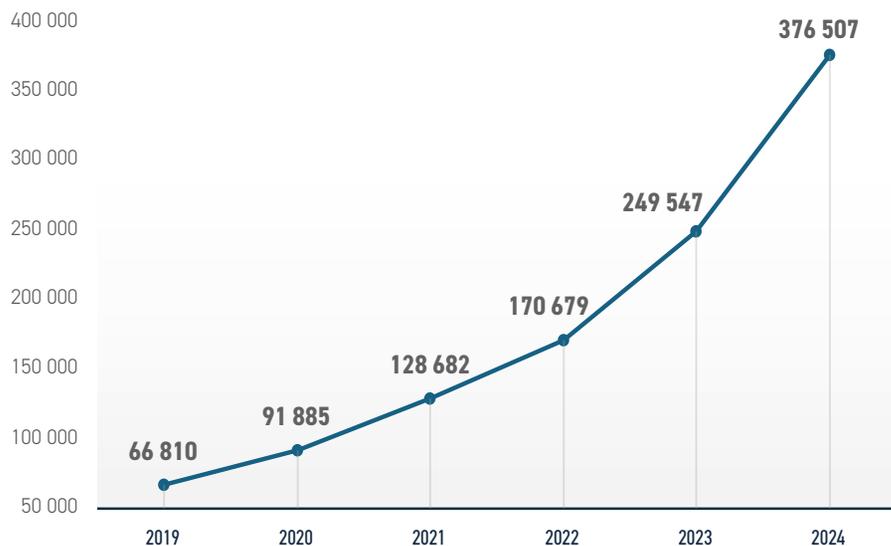
Le secteur des transports demeure la plus grande source d'émissions de GES au Québec, représentant un peu plus de 43 % des émissions totales en 2022. Le transport routier en est le principal responsable, générant près des trois quarts des émissions du secteur, soit environ le tiers des émissions totales du Québec.

Accélérer l'électrification des transports

L'année 2024 a été marquée par un record de ventes de véhicules électriques (VE) au Québec, avec plus de 125 000 nouvelles immatriculations (voir la figure 5). Les véhicules zéro émission (VZE) neufs ont représenté 30,9 % des ventes de véhicules légers neufs cette année-là. En décembre 2024, plus de 375 000 VE circulaient sur les routes du Québec. Le programme Roulez vert se poursuit comme prévu, avec une aide financière de 4 000 \$ pour l'achat d'un VE.

Le succès de ce programme, combiné à l'instauration de la norme VZE qui a contribué à accroître l'offre de ces véhicules au Québec, a permis de dépasser les cibles établies pour le nombre de VE en circulation et de stimuler l'engouement des automobilistes pour l'électromobilité. Cela ouvre la voie à un redéploiement progressif des aides financières vers d'autres segments du secteur des transports. Ainsi, des programmes comme Écocamionnage, qui soutient l'électrification des véhicules lourds assurant le transport des marchandises, bénéficieront d'un soutien renforcé avec un budget de 415 millions de dollars sur cinq ans.

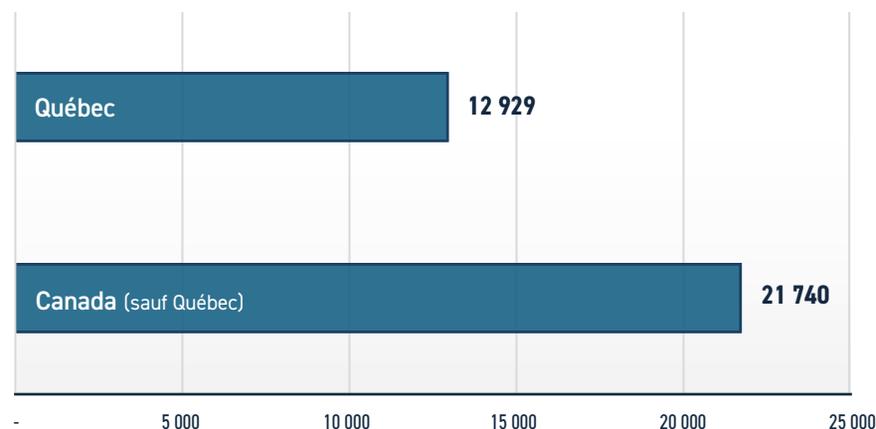
Figure 5 :
Évolution du nombre total de véhicules
électriques immatriculés au Québec



Source : Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ)

Pour répondre aux besoins grandissants en matière de recharge des VE, le gouvernement poursuit la mise en œuvre de la [Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques](#). Selon les données les plus récentes, près de 13 000 bornes de recharge publiques, dont 2 000 bornes rapides, ont été installées à travers le Québec. Cela représente plus de 37 % des bornes de recharge publiques déployées au Canada, alors que le Québec représente seulement 22 % de la population, comme l'illustre la figure 6. Des investissements importants sont consacrés à l'expansion d'une offre de recharge fiable et performante, en vue d'alimenter les deux millions de VE attendus sur les routes du Québec d'ici 2030.

Figure 6 :
Nombre de bornes de recharge publiques, en incluant les bornes
de niveau 2 et les bornes à recharge rapide, au Québec et au Canada
(au 31 mars 2025)



Note : Les données pour le Canada sont en date du 1^{er} mai 2025.

Source : Données sur les bornes de recharge publiques au Québec fournies par ChargeHub de Mogile Technologies, et Ressources naturelles Canada (RNCan)

Pour 2025-2026, l'une des mesures phares de la Stratégie québécoise sur la recharge de véhicules électriques sera le lancement d'une nouvelle aide financière destinée aux propriétaires de multilogements. Cette aide soutiendra la mise à niveau des infrastructures électriques des bâtiments existants afin de permettre l'installation de bornes de recharge pour les occupants. Cette mesure contribuera de façon importante à l'atteinte de la cible gouvernementale, soit que 35 % des places de stationnement de ces types de bâtiments soient adaptées à la recharge de VE d'ici 2030. Elle viendra également compléter la réglementation proposée par la Régie du bâtiment du Québec, qui exigera l'intégration d'infrastructures électriques adaptées aux VE dans toutes les nouvelles constructions de cinq logements et plus.

Enfin, l'appui à l'électrification et au développement du transport collectif dans les communautés urbaines se poursuit, dans le but d'en améliorer l'accessibilité et l'efficacité, tout en réduisant l'empreinte carbone associée à ces déplacements. Le gouvernement du Québec prévoit y consacrer près de 1,7 milliard de dollars d'ici 2030.

Une première au Québec : un service de livraison décarboné dans le corridor Montréal-Québec

Propulsion Québec a reçu une aide financière gouvernementale pour le développement d'un service de livraison écoresponsable. Ce projet pilote de corridor de transport 100 % électrique entre Québec et Montréal constitue une première au Québec. Il permettra de développer un savoir-faire en matière de livraison par véhicules lourds électrifiés.

Le projet ne se limite pas à l'acquisition de véhicules lourds électriques : il prévoit aussi un partage des équipements entre les différents clients afin d'optimiser les chargements et ainsi réduire le nombre de remorques nécessaires pour transporter le même volume de marchandises. En misant sur une approche collaborative et des pratiques logistiques plus efficaces, ce projet marque une avancée importante vers un modèle de livraison décarboné et innovant.

Faciliter le transport actif et améliorer l'efficacité des autres transporteurs

Le gouvernement continue de soutenir le développement de l'offre en transport actif avec la poursuite du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU). Ce programme permet notamment de financer l'aménagement de pistes cyclables et le déploiement de vélos partagés. Par ailleurs, le Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF) est relancé avec un budget rehaussé à plus de 52 millions de dollars, afin de favoriser l'intermodalité, les investissements en efficacité énergétique et le recours à des carburants moins émetteurs de GES.

1.2 L'industrie

Budget quinquennal : 1,7 G\$

Le secteur industriel représentait 31 % des émissions totales de GES du Québec en 2022. Les principales sources d'émissions de ce secteur proviennent de l'usage de divers combustibles et de procédés industriels.

Réduire encore plus la combustion industrielle

Bien que les émissions de GES associées à la combustion dans ce secteur aient diminué considérablement depuis 1990, notamment grâce à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à un recours accru aux énergies renouvelables, l'utilisation de combustibles fossiles dans le secteur industriel représentait un peu plus de 46 % des émissions de GES de ce secteur en 2022.

Dans ce contexte, le volet Industrie du programme ÉcoPerformance, doté d'une enveloppe de près de 862 millions de dollars sur cinq ans, vise à favoriser l'implantation de systèmes de gestion de l'énergie en industrie. Le déploiement progressif de nouvelles exigences, qui ciblera d'abord les grands consommateurs d'énergie, permettra d'optimiser leur consommation énergétique.

Par ailleurs, des modifications au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (SPEDE) sont en cours d'élaboration afin d'optimiser l'efficacité du marché du carbone commun avec la Californie. Rappelons que l'assujettissement des entreprises au SPEDE procurera un avantage concurrentiel aux exportateurs québécois vers l'Union européenne, en prévision de l'entrée en vigueur d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières à compter de 2026.

Pour soutenir les entreprises assujetties à ce système, des aides financières sont offertes par l'entremise de la mesure d'aide pour la décarbonisation du secteur industriel québécois (MADI) et de la mise en consigne, un mécanisme permettant aux entreprises assujetties au marché du carbone de réserver des sommes pour d'éventuels projets permettant la réduction des émissions de GES. Ces aides visent à évaluer le potentiel technique et économique des initiatives de décarbonation et à appuyer le lancement des projets. À ce jour, pratiquement tous les grands émetteurs québécois admissibles, soit 82 entreprises sur 84, ont exprimé leur intérêt pour ces outils de financement.

Enfin, le programme Bioénergies, doté d'un budget de 416 millions de dollars, soutient financièrement des projets de conversion valorisant l'énergie produite à partir de la biomasse résiduelle, contribuant ainsi à réduire la dépendance aux combustibles fossiles. Grâce à cet accompagnement stratégique, le gouvernement favorise le développement et la consolidation de cette filière en pleine expansion.

Améliorer les procédés industriels

Les émissions de GES issues des procédés industriels et de l'utilisation de produits représentaient pour leur part près de 53 % du total des émissions du secteur en 2022. Pour réduire ces émissions, le programme ÉcoPerformance (volet Grands émetteurs) se poursuit. À celui-ci s'ajoute le programme Défi GES, doté d'une enveloppe de 300 millions de dollars. Ce programme soutient la réalisation de projets d'innovation structurants pour les entreprises. Parmi les initiatives récemment amorcées dans le cadre de ce programme figure celle de l'entreprise ArcelorMittal, qui consiste à modifier le procédé de fabrication de boulettes d'oxyde de fer à son usine de Port-Cartier. À terme, ce projet pourrait permettre de réduire les émissions de GES d'environ 200 000 tonnes éq. CO₂ par année. De plus, la modernisation du procédé permettra de réduire considérablement l'utilisation de mazout et de charbon, renforçant ainsi les efforts de l'entreprise vers une production moins émettrice. Les sommes prévues aux programmes ÉcoPerformance et Défi GES permettront de soutenir d'autres projets d'envergure.

De plus, des travaux sont en cours afin d'évaluer et de mettre en évidence le concept de la productivité énergétique des entreprises québécoises. Ce concept, de plus en plus utilisé dans les efforts mondiaux de transition énergétique vers une économie sobre en carbone, vise à améliorer le niveau de service et la valeur économique produite, tout en découplant la consommation totale d'énergie de la valeur générée. Cet indicateur peut aider à mieux tenir compte de l'énergie dans les processus décisionnels des dirigeants d'entreprises.

Enfin, un soutien financier est offert pour la recherche et le développement de technologies de rupture visant à réduire les émissions des procédés industriels ou à favoriser la capture, l'utilisation et la séquestration du CO₂ (CUSC). Ces technologies sont essentielles, car malgré les efforts en cours, certaines émissions du secteur industriel, notamment dans l'industrie lourde, demeurent particulièrement difficiles à éliminer avec les procédés actuels, voire impossibles à éviter complètement. C'est pourquoi l'approche de retrait des GES de l'atmosphère constitue une solution complémentaire pour progresser vers la carboneutralité.

Rehausser la performance énergétique

Des travaux débiteront en 2025-2026 pour encourager les entreprises des secteurs commercial et industriel à intégrer davantage de mesures d'économie d'énergie. Ces travaux s'appuieront sur l'expérience des grands émetteurs, qui auront mené des analyses permettant de quantifier les occasions de réduction des émissions de GES. L'objectif ultime est d'imposer l'élaboration d'un plan de gestion de l'énergie au sein de ces entreprises.

Accompagner les cimenteries dans leur décarbonation

Les émissions de GES des quatre cimenteries en exploitation au Québec s'élevaient à 2,9 millions de tonnes éq. CO₂ en 2022, ce qui représente environ 12 % des émissions du secteur industriel. À la demande du MELCCFP, les cimenteries ont déposé des feuilles de route présentant les actions et investissements qu'elles prévoient mettre en œuvre afin de réduire leurs émissions de GES d'ici 2030 et 2050.

Bien que des défis technologiques demeurent pour la décarbonation des cimenteries, en ce qui concerne tant les émissions de GES liées aux procédés que celles liées à l'utilisation de combustibles fossiles, certaines solutions commencent à émerger. Le gouvernement est déterminé à accompagner les cimenteries dans la mise en œuvre de solutions adaptées à leur réalité et travaille à stimuler la demande pour un ciment à plus faible émission de GES.

Enfin, des travaux sont en cours pour évaluer la possibilité d'ajuster certaines normes de construction afin de favoriser l'utilisation de béton moins intensif en émissions de GES dans les infrastructures publiques.

1.3

Les bâtiments

Budget quinquennal : 1,6 G\$

En 2022, les émissions de GES associées aux bâtiments représentaient 9,5 % des émissions totales du Québec. Ces émissions sont principalement liées aux besoins en chauffage des résidences ainsi que des immeubles commerciaux et institutionnels.

Miser sur la transition énergétique

Le gouvernement investit massivement pour réduire la part des énergies fossiles utilisées pour le chauffage et soutenir la transition énergétique du parc immobilier québécois. À cet égard, divers programmes d'aide financière sont offerts à différentes clientèles, comme le volet Bâtiments du programme ÉcoPerformance, ainsi que les programmes Chauffez vert, Rénoclimat, Éconologis et Novoclimat, qui soutiennent la conversion, l'efficacité et la sobriété énergétiques.

Ces programmes agissent souvent en complémentarité avec des interventions réglementaires conçues pour atteindre des objectifs similaires. À titre d'exemple, le volet du programme Chauffez vert qui offre une aide financière pour le remplacement des systèmes de chauffage au mazout ou au propane par une énergie renouvelable, telle que l'hydroélectricité, illustre bien cette synergie entre programmes et réglementation. En vigueur depuis 2013, le volet Conversion d'équipements au mazout/propane du programme Chauffez vert prendra fin cette année, puisque le Règlement sur les appareils de chauffage au mazout interdit depuis décembre 2023 l'installation ou le remplacement de ces systèmes.

En complément, des mesures réglementaires ont été mises en place en collaboration avec les distributeurs d'énergie afin d'encadrer l'utilisation de combustibles fossiles dans les bâtiments. Deux règlements seront bonifiés : le premier pour favoriser l'électrification en éliminant l'installation d'appareils de chauffage au gaz naturel dans les bâtiments résidentiels neufs, et le second pour obliger les distributeurs gaziers à réduire progressivement la part du gaz naturel fossile livré aux consommateurs.

Le gouvernement souhaite également instaurer un système de déclaration, de cotation et de performance environnementale des bâtiments (voir l'encadré ci-contre). Grâce aux règlements prévus par ce système, les renseignements sur la consommation énergétique des bâtiments, qu'ils soient existants ou nouveaux, permettront d'attribuer des cotes de performance et de fixer des normes minimales à respecter.

Système de déclaration, de cotation et de performance environnementale des bâtiments

Le gouvernement mettra en place deux projets de règlement :

- ▶ Le premier encadrera la déclaration de la consommation d'énergie et des émissions de GES. Il vise à instaurer, dès 2026, un système de collecte de données pour les bâtiments institutionnels ainsi que pour les très grands bâtiments commerciaux, municipaux et multirésidentiels de plus de 2 000 m² ou comptant 25 unités de logement et plus.
- ▶ Le second viendra encadrer la cotation des bâtiments, afin de déterminer leur performance énergétique et environnementale et d'établir des normes à cet égard.

Ces approches réglementaires seront appuyées par le déploiement d'outils informatiques permettant aux propriétaires de transmettre leurs données de consommation et d'émissions de GES au MELCCFP et de recevoir une cote pour leur bâtiment.

Enfin, Hydro-Québec collabore avec le gouvernement pour fournir aux propriétaires de bâtiments résidentiels de l'information sur la performance énergétique de leur habitation.

Les normes de construction

En collaboration avec plusieurs intervenants, le gouvernement prévoit établir un ensemble de normes de construction visant à améliorer la performance environnementale des bâtiments, notamment en optimisant le chauffage et l'enveloppe thermique. Ces efforts contribueront à réduire la consommation d'énergie et à mieux gérer la demande en électricité durant les périodes de pointe hivernale.

Les entreprises responsables de la distribution d'énergie ajoutent leurs efforts à ceux du gouvernement pour réduire la consommation énergétique et les émissions de GES, notamment grâce à une gamme de programmes favorisant l'efficacité énergétique. Pour l'année 2025-2026, les distributeurs d'énergie investiront près de 513 M\$ dans ce domaine. L'ensemble des programmes et mesures des distributeurs d'énergie est présenté à l'annexe 3.

Récupérer la chaleur non utilisée

Au Québec, les installations industrielles rejettent de grandes quantités de chaleur sans qu'elle soit récupérée ou valorisée, ce qui se traduit par un gaspillage d'énergie. La valorisation des rejets thermiques, c'est-à-dire la récupération de la chaleur non utilisée, contribue à une meilleure gestion des ressources énergétiques en appliquant les principes d'économie circulaire. Le gouvernement continue d'investir dans la récupération et la valorisation de la chaleur, une mesure qui contribuera à atténuer la demande électrique en période de pointe hivernale, tout en réduisant les émissions de GES et la consommation énergétique. Un exemple concret de ce type d'initiative est le projet Humano District, qui a reçu une aide financière pour capter et valoriser les rejets thermiques d'un centre de traitement de données en Estrie. La chaleur récupérée sera réacheminée pour chauffer les bâtiments d'un développement immobilier situé sur le même site. Ce projet d'envergure entraînera une réduction des émissions de GES de plus de 400 t éq. CO₂ par année.

De nouvelles actions structurantes d'Hydro-Québec en efficacité énergétique

Le 24 avril dernier, Hydro-Québec a annoncé le déploiement d'une ambitieuse trajectoire en efficacité énergétique afin de soutenir l'autonomie énergétique et l'économie du Québec. Cette trajectoire a pour ambition d'économiser d'ici 2035 l'équivalent de la consommation énergétique d'une maison sur quatre, soit l'équivalent de 21 TWh.

Plusieurs initiatives structurantes en efficacité énergétique seront ainsi déployées progressivement au cours des prochaines années, avec la collaboration du gouvernement pour leur mise en œuvre. Deux de ces initiatives concernent plus particulièrement le secteur des bâtiments :

- ▶ **Programme d'accès à 0 \$ de thermostats intelligents canadiens** : Afin de permettre aux clients de mieux gérer leur consommation durant les pointes hivernales et de réduire leur facture d'électricité, Hydro-Québec a lancé un programme visant à offrir des thermostats intelligents fabriqués au Canada. Ce plan a pour objectif de faire de cette technologie une norme dans les foyers québécois.
- ▶ **Alliance pour des bâtiments exemplaires** : Hydro-Québec a lancé ce printemps une nouvelle alliance réunissant les gestionnaires de grands immeubles dans le but de mettre en place les meilleures pratiques énergétiques. Celles-ci incluent notamment la réduction de l'éclairage en dehors des heures d'occupation, l'ajustement du chauffage et de la climatisation pendant les heures d'activité, ainsi que la réduction de la consommation durant les périodes de pointe hivernale.

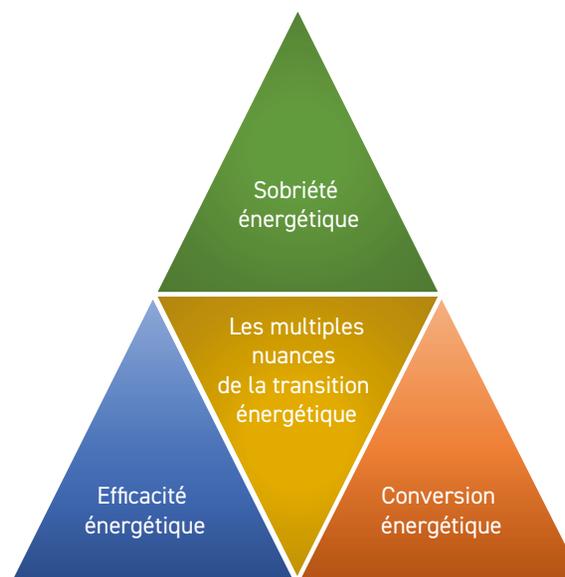
Des mesures concrètes pour doubler les économies annuelles d'électricité

La sobriété et l'efficacité énergétiques demeurent au cœur des priorités dans l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour opérer la transition énergétique au Québec. Les mesures phares du gouvernement ont été rassemblées dans une feuille de route où les secteurs résidentiel, commercial, institutionnel et industriel contribuent à générer des économies substantielles en électricité (jusqu'à 5 TWh) et en combustibles fossiles.

Parmi les 11 mesures phares retenues lors du lancement de la feuille de route l'an dernier, 8 sont déjà en chantier. Les travaux en cours servent à préciser les concepts clés, les exigences réglementaires et les outils d'aide à la conformité. Ils portent notamment sur la cotation et la performance environnementale des bâtiments, sur la mise en place d'un projet pilote dirigé par Hydro-Québec et la Société d'habitation du Québec pour équiper les ménages à faible revenu d'appareils écoénergétiques (ex. : thermopompes), ou encore sur de nouvelles obligations pour les entreprises des secteurs commercial et industriel, notamment l'élaboration d'un plan d'économie d'énergie ou l'implantation d'un système de gestion de l'énergie. Ces entreprises devront aussi respecter des mesures d'écoconditionnalité pour être admissibles à certains programmes. Les actions de la feuille de route permettront d'économiser jusqu'à 5 TWh sur les 21 TWh visés dans le Plan d'action 2035 d'Hydro-Québec.

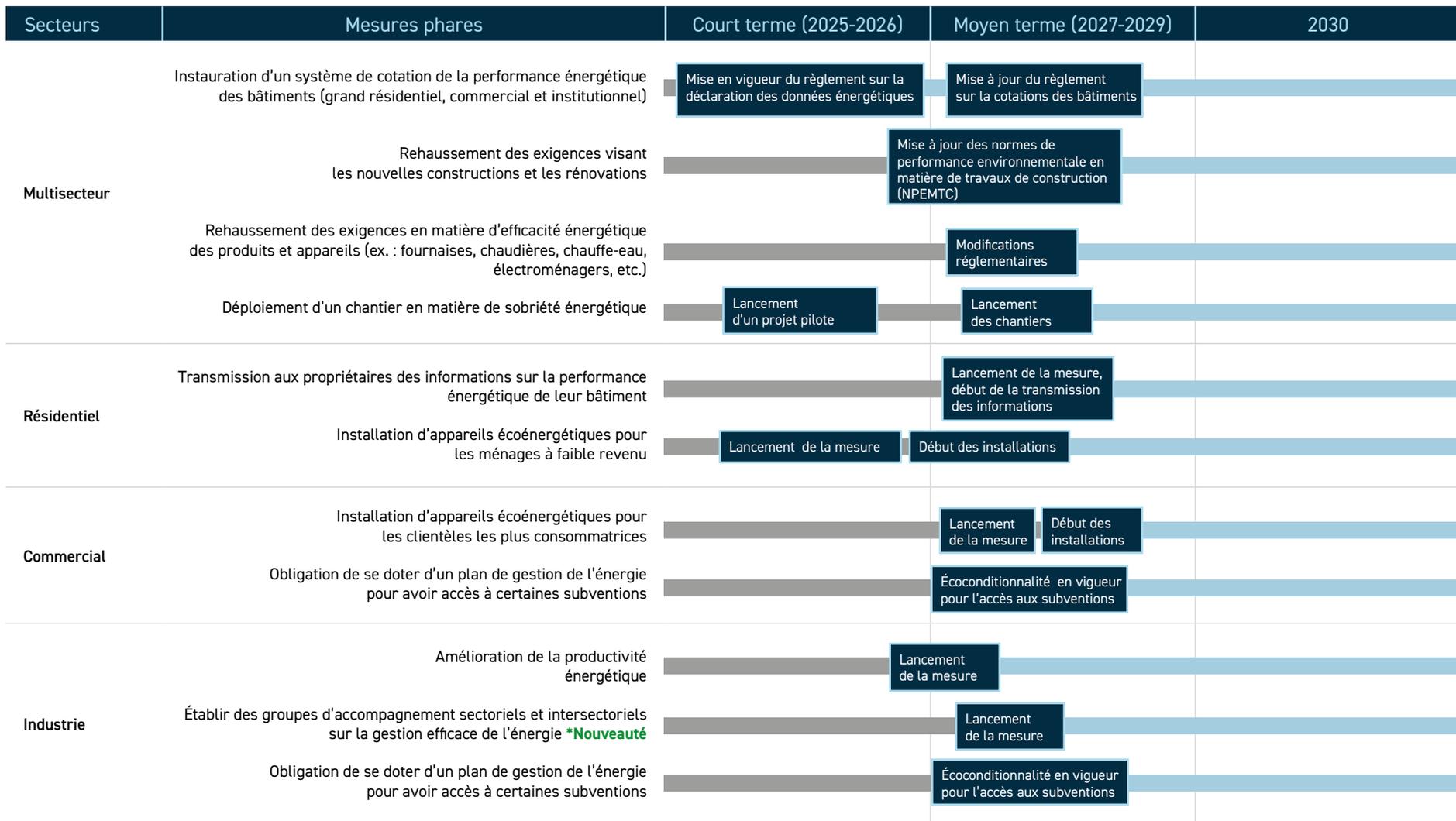
L'année écoulée a été l'occasion d'entamer les travaux concernant le chantier en sobriété énergétique. Ces travaux ont permis de répertorier les pratiques et leçons apprises dans d'autres États ou régions et de mieux comprendre les multiples nuances ainsi que les interactions entre la sobriété, l'efficacité et la conversion énergétiques.

Figure 7 :
Les composantes de la transition énergétique



L'idée de miser sur la sobriété énergétique pour appuyer le développement du Québec n'est pas nouvelle, mais son intégration dans la planification de la transition énergétique est novatrice. Elle permettra de réduire le gaspillage énergétique des biens et services que nous produisons et consommons afin de libérer des ressources énergétiques et de créer autrement de la richesse pour la société québécoise.

Feuille de route en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques



Impact en termes d'économie d'énergie électrique totale estimée : jusqu'à 5 TWh d'ici 2035

■ Période d'élaboration ■ Jalon ■ Mise en œuvre

1.4 D'autres secteurs engagés

Budget quinquennal : 663 M\$

Les émissions de GES des secteurs de l'agriculture, des matières résiduelles et de la production d'électricité représentaient un peu plus de 16 % des émissions de GES du Québec pour l'année 2022. Quant aux milieux naturels, bien que leurs émissions et absorptions de GES ne soient pas incluses dans le bilan total, celles-ci sont présentées de manière complémentaire dans l'inventaire québécois des émissions de GES.

Le secteur bioalimentaire

Les efforts visant à accélérer l'adoption de pratiques culturales permettant de réduire les émissions liées à la gestion des sols, ainsi que le soutien aux projets visant à réduire les émissions de méthane des élevages, sont maintenus, avec le début des travaux sur les additifs alimentaires pour les bovins.

Enfin, le programme d'accès au réseau triphasé pour les entreprises agricoles et agroalimentaires se poursuit. L'accès à ce réseau permet de remplacer des énergies fossiles par l'électrification, ce qui contribue à réduire les émissions de GES.

Bonification de l'aide au secteur bioalimentaire, qui atteint 187 M\$

Le gouvernement ajoute 81 millions de dollars à la somme de 106 millions de dollars annoncée en juin 2024 pour soutenir les entreprises de ce secteur dans leurs efforts de lutte contre les changements climatiques. Cette bonification représente une augmentation de près de 80 %.

Les sommes découlant du marché du carbone serviront à soutenir à la fois la réduction des émissions de GES et l'adaptation des entreprises du secteur bioalimentaire aux impacts des changements climatiques. Le financement du soutien à la transition climatique des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture commerciale passe ainsi de 21 millions de dollars sur cinq ans à près de 120 millions de dollars sur cinq ans.

À cela s'ajoutent plusieurs programmes qui ne sont pas exclusivement consacrés aux entreprises du secteur bioalimentaire, mais qui sont également utilisés par celles-ci, soit les programmes ÉcoPerformance (volet Industrie), Bioénergies et Technoclimat, ainsi que des programmes permettant de financer la biométhanisation agricole pour la production de gaz naturel renouvelable ou la récupération de rejets thermiques, notamment pour le chauffage de serres. Ensemble, ces autres programmes accessibles aux entreprises bioalimentaires disposent de budgets totalisant 2,1 milliards de dollars.

Depuis 2013, les entreprises agricoles ont reçu 360 millions de dollars en soutien pour la réduction des émissions de GES et l'adaptation aux changements climatiques découlant du marché du carbone.

En 2024, les agriculteurs et les entreprises du secteur bioalimentaire ont contribué à hauteur de 47 millions de dollars, via le marché du carbone, au financement du FECC. Ces entreprises recevront en moyenne 38 millions de dollars par année des programmes qui s'adressent précisément à elles et 33 millions de dollars par année des programmes d'accès général comme ÉcoPerformance, pour un total de plus de 71 millions de dollars par année. Le gouvernement s'assure ainsi de soutenir adéquatement les entreprises agricoles afin qu'elles contribuent à la lutte contre les changements climatiques et s'adaptent aux défis auxquels elles font face.

Les matières résiduelles 57,2 M\$

Le Québec s'efforce d'accélérer la transition vers un système économique de plus en plus [circulaire](#), afin de limiter le gaspillage, de prolonger la durée de vie des ressources et de réduire les quantités de matières résiduelles, dont la décomposition génère des GES particulièrement nocifs, tels que le méthane (CH₄). À titre d'exemple, le gouvernement soutient financièrement la valorisation des boues municipales de la Ville de Montréal. Ce projet permettra, à terme, de réduire plus de 58 000 tonnes éq. CO₂ par année, soit près des deux tiers des émissions de GES associées à la gestion des boues d'épuration de la Ville.

Réduire le méthane, un enjeu crucial

Le méthane (CH₄) est un GES dont l'effet potentiel de réchauffement planétaire équivaut à 28 fois celui du CO₂. L'agriculture et les matières résiduelles sont les principaux secteurs responsables des émissions de méthane. Le Québec a réussi à diminuer les émissions de ce gaz de 18,2 % entre 1990 et 2022. Cette baisse résulte principalement du captage des biogaz dans plusieurs sites d'enfouissement municipaux ainsi que, dans une moindre mesure, de la récupération d'énergie.

Pour aller plus loin, le Québec s'est joint à la Coalition infranationale d'actions sur le méthane, une initiative menée par la Californie pour inciter les gouvernements à intensifier leurs efforts pour réduire le méthane. Plusieurs initiatives du PMO contribuent à cet objectif, telles que :

- ▶ le Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (GNR), développé en parallèle des exigences réglementaires rehaussant le minimum de ce gaz injecté dans le réseau gazier;
- ▶ les projets de réduction des émissions dans le secteur de l'élevage des ruminants.

Les milieux naturels 22,6 M\$

Les milieux humides ont la capacité de stocker des quantités importantes de carbone sur de longues périodes. Cependant, leur perturbation risque d'entraîner la libération de ce carbone dans l'atmosphère sous forme de GES. Pour prévenir ce phénomène, des projets sont financés afin de cartographier ces milieux et d'estimer leurs stocks de carbone, dans le but de favoriser leur préservation.

En complément, la Chaire de recherche québécoise portant sur l'étude du carbone dans les milieux humides comme solution fondée sur la nature pour lutter contre le changement climatique a été lancée. Ce projet, l'un des plus ambitieux au Canada, permettra de mieux comprendre le rôle de ces écosystèmes dans l'atténuation des changements climatiques et de développer l'expertise sur l'étude des stocks de carbone et l'élaboration de bilans GES des milieux humides.

La production d'électricité dans les réseaux autonomes 247,9 M\$

Les réseaux autonomes du Québec, qui ne sont pas connectés au réseau principal d'Hydro-Québec, sont majoritairement alimentés par des centrales thermiques fonctionnant au diesel. Le gouvernement du Québec accompagne les communautés locales et autochtones hors réseau dans la planification et la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable. Plusieurs initiatives permettent d'amorcer cette transition énergétique, notamment :

- ▶ la mise en service d'une centrale hydroélectrique dans la communauté d'Inukjuak, au Nunavik, qui a permis la conversion des systèmes de chauffage de la majorité des logements sociaux à la biénergie. Une bonification budgétaire de 25 millions de dollars facilitera la poursuite de ces conversions à Inukjuak et soutiendra le déploiement de projets similaires dans d'autres communautés du Nunavik;
- ▶ un financement de près de 120 millions de dollars, provenant du FECC et d'une entente avec le gouvernement fédéral, octroyé pour amorcer la construction de parcs éoliens dans deux communautés du Nunavik. Ce projet permettra de réduire considérablement la consommation de diesel des centrales thermiques qui alimentent ces communautés;
- ▶ le lancement du chantier de construction d'un projet de cogénération à la biomasse à Obedjiwan. La nouvelle centrale fournira à la communauté attikamek une source d'électricité propre et alimentera en chaleur un séchoir de la scierie locale.

Ces trois exemples de projets en cours témoignent de l'engagement du gouvernement du Québec à atteindre la cible inscrite au **PEV 2030** d'approvisionner les réseaux autonomes à 80 % en électricité de sources renouvelable d'ici 2030.

Production de gaz naturel renouvelable 282,2 M\$

Certaines actions ont une portée intersectorielle. C'est le cas du Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (GNR), qui encourage le développement de projets innovants visant à accroître la proportion de gaz de source renouvelable dans le réseau de distribution gazier, ce qui contribue à réduire les émissions de GES. Les projets soutenus par ce programme permettent par exemple de produire du GNR à partir de sources variées, comme des infrastructures de biométhanisation alimentées par les déjections animales provenant d'entreprises agricoles avoisinantes ou encore des stations d'épuration des eaux usées, comme celle de la Ville de Gatineau.

Décarbonation : Des mesures pour aller plus loin

La mise à jour de la feuille de route en matière de décarbonation a permis de mettre en évidence les défis actuels auxquels le Québec fait face dans ses efforts de réduction de ses émissions de GES. Contrairement aux années précédentes, les projections de réductions d'émissions de GES à l'horizon 2030 ont dû être révisées légèrement à la baisse. Le degré d'atteinte de la cible de 2030 est désormais estimé à 65 % selon l'effet des mesures paramétrées et financées.

Cette situation s'explique principalement par :

- ▶ l'incertitude économique et politique engendrée par la nouvelle administration fédérale américaine (voir l'encadré ci-contre), ce qui ne permet pas le déploiement des mesures aussi rapidement et avec autant d'efficacité que prévu;
- ▶ la mise à jour des données utilisées pour modéliser les scénarios, notamment la révision de l'impact de certaines actions.

Dans les prochaines années, le gouvernement poursuivra la mise en œuvre de plusieurs initiatives qui avaient été présentées dans la feuille de route de l'année dernière. À court terme, les mesures suivantes sont prévues :

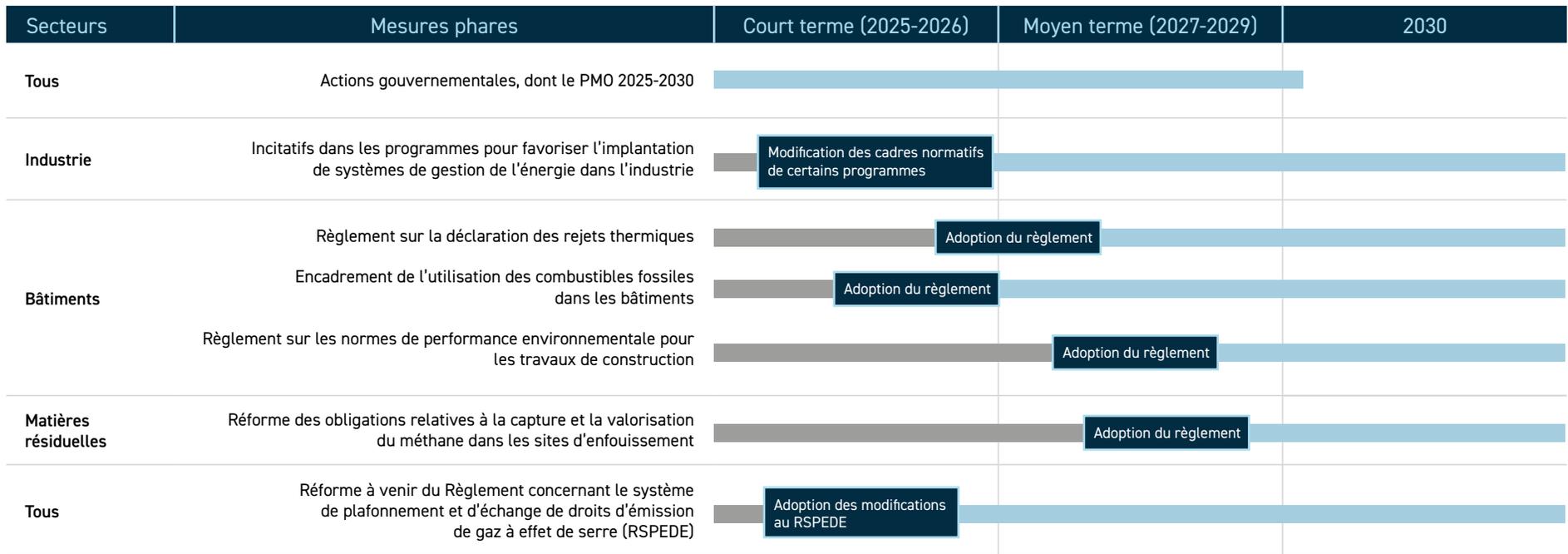
- ▶ Des incitatifs dans certains programmes pour favoriser l'implantation de systèmes de gestion de l'énergie dans l'industrie;
- ▶ L'adoption du règlement encadrant l'utilisation des combustibles dans les bâtiments;
- ▶ L'entrée en vigueur des modifications au Règlement concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (RSPED).

Les autres initiatives prévues dans la feuille de route sont toujours en cours d'élaboration et se mettront en place à plus long terme. Ces mesures additionnelles pourraient permettre d'atteindre, selon les meilleures projections disponibles, de 67 à 72 % de la cible de 2030, comme l'illustre la feuille de route présentée à la page suivante.

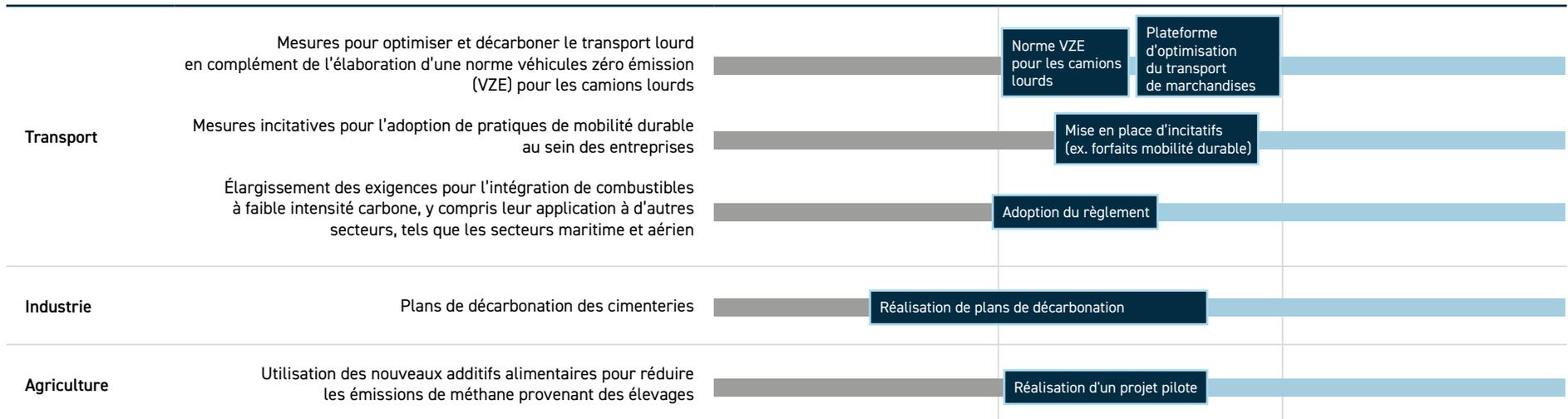
Un contexte géopolitique incertain

L'arrivée d'une nouvelle administration fédérale aux États-Unis crée une conjoncture plus difficile pour la progression de l'action climatique. L'imposition de tarifs a notamment pour conséquence de freiner les investissements des entreprises, dont ceux qui viseraient la décarbonation. De plus, les actions menées par cette administration pour contester les mécanismes de tarification du carbone de différents États américains exercent une pression à la baisse sur les prix de marché. Dans l'immédiat, ces deux facteurs ont un effet sur le niveau d'atteinte de la cible 2030 de réduction des émissions de GES, le faisant baisser de deux points de pourcentage et ainsi passer de 67 à 65 % de l'effort requis.

Feuille de route en matière de décarbonation



Projection du pourcentage de l'atteinte de la cible de 2030 au Québec – Mesures définies et financées : 65 %



Projection du pourcentage de l'atteinte de la cible de 2030 au Québec – Mesures définies et financées + feuille de route : entre 67 % et 72 %



2 – S'ADAPTER AUX IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES >>>

En bref

Le réchauffement climatique s'accroît, et la nécessité de prévenir les impacts des événements extrêmes et des aléas à effets progressifs s'impose de plus en plus. Il en va de la protection de la santé et de la sécurité des citoyens, des infrastructures et de l'économie, et de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité.

Budget 2025-2030 pour l'axe 2 : **912 M\$**

Contribution totale
du PMO en adaptation : **1,3 G\$**

Contribution totale
du gouvernement en adaptation : **1,9 G\$**

État des lieux

Les investissements en adaptation visent à prévenir les dommages causés par les changements climatiques qui entraînent des coûts importants pour les finances de l'État, des municipalités, des entreprises et des citoyens. La prise en compte des risques auxquels la société fait face doit être intégrée aux pratiques organisationnelles et à tous les aspects de la gestion et de la planification. Dans cette optique, une première phase d'appréciation des risques est en cours pour plusieurs infrastructures gouvernementales prioritaires. En parallèle, des plans municipaux et régionaux d'adaptation sont en cours d'élaboration par les autorités concernées. La mise en œuvre de l'adaptation à l'échelle locale est entamée et se poursuit, en s'appuyant sur une base scientifique solide tout en tenant compte des réalités territoriales où elle s'implante.



Destination 2030

Face aux changements climatiques, le Québec, en 2030, est une société plus résiliente et mieux adaptée qui a atteint les objectifs suivants :

- ▶ Une appréciation des risques pour les infrastructures gouvernementales prioritaires, soit les bâtiments, les réseaux de transport et les barrages, a été réalisée;
- ▶ 100 % des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) québécoises disposent d'un plan d'adaptation municipal;
- ▶ Les 18 régions sociosanitaires du Québec sont couvertes par un plan régional d'adaptation aux changements climatiques en santé.

Faits saillants

Principales actions et nouveautés		Bonification 2025-2030	Budget 2025-2030
Protéger la santé et la sécurité des personnes et des communautés	Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement (OASIS)	+ 93 M\$	177 M\$
	Programme de résilience et d'adaptation aux inondations		305 M\$
	Mettre en œuvre des solutions d'adaptation à l'érosion et la submersion côtières	+18 M\$	99 M\$
Renforcer la capacité d'adaptation de l'économie et des secteurs économiques	Soutenir la réalisation d'appréciations des risques climatiques pour les secteurs économiques et les appuyer dans la mise en œuvre de solutions	+ 29 M\$	123 M\$
Comprendre et communiquer les risques climatiques et leurs impacts	Développer et diffuser des connaissances en adaptation aux changements climatiques	+1 M\$	20 M\$
	Renforcer l'expertise et la capacité du Consortium Ouranos	+ 10 M\$	30 M\$

Les répercussions des changements climatiques s'intensifient au Québec

Le climat du Québec évolue rapidement, avec des tendances marquées : hausse des températures, modification du régime des précipitations, élévation du niveau de la mer et dégel du pergélisol.

On observe également une multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes. Parmi les plus récents à avoir touché le Québec, notons la tempête Debby (2024), les feux de forêt de 2023, la tempête Fiona de 2022 ainsi que les inondations de 2019 et 2017. Ces événements ont eu des conséquences majeures – humaines, sociales et économiques. Par exemple, les dommages assurés causés par la tempête Debby sont estimés à 2,7 G\$ (Bureau d'assurances du Canada, 2025).

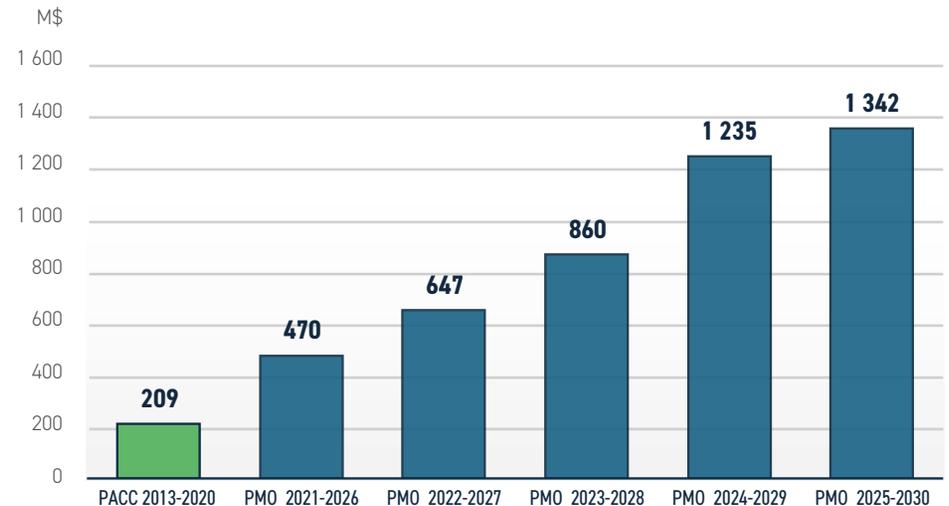
Alors que la fréquence et l'intensité de ces phénomènes devraient continuer d'augmenter, il est essentiel de s'y préparer pour en limiter les impacts.

L'année 2024 a été exceptionnellement chaude, partout sur la planète. Au Québec, la température moyenne a dépassé de 3,9 °C la normale du siècle dernier (MELCCFP, 2025).

Le gouvernement renforce ses investissements en adaptation

Dans le cadre du premier plan de mise en œuvre du **PEV 2030** (PMO 2021-2026), des investissements de 470 M\$ étaient prévus pour des mesures en adaptation aux changements climatiques. Le PMO 2025-2030 prévoit maintenant un montant de 1,34 G\$, soit près du triple (voir la figure 8). Ce renforcement traduit la volonté du gouvernement d'accroître la résilience de la société québécoise face aux effets néfastes des changements climatiques.

Figure 8 :
Évolution des investissements en adaptation dans les plans d'action gouvernementaux de lutte contre les changements climatiques



« Chaque dollar dépensé pour mettre en œuvre les principales mesures d'adaptation au Canada peut entraîner des économies à long terme de 13 \$ à 15 \$. »

(Institut climatique du Canada, Limiter les dégâts : [réduire les coûts des impacts climatiques au Canada](#), 2022)

2.1 Protéger la santé, la sécurité et la qualité de vie de l'ensemble des personnes et des communautés

Budget quinquennal : 680 M\$

Une approche régionale et intégrée

Le gouvernement du Québec soutient activement plusieurs démarches en cours ou à venir qui contribueront chacune à leur manière à protéger la santé, la sécurité et la qualité de vie des personnes et des communautés québécoises face aux risques climatiques. Ces démarches complémentaires visent à renforcer la résilience face aux risques climatiques, en mettant en place des mesures adaptées pour répondre aux défis uniques de chaque territoire.

Révision des schémas d'aménagement et de développement

De nouvelles [orientations gouvernementales en aménagement du territoire \(OGAT\)](#) sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 2024. Instaurées par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), les OGAT définissent les problématiques auxquelles les municipalités, les MRC et les communautés métropolitaines doivent faire face. Elles constituent les objectifs que le gouvernement poursuit en matière d'aménagement du territoire.

L'intégration des OGAT dans les outils de planification territoriale permet de concrétiser les objectifs de la [Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire \(PNAAT\)](#). L'une de ces orientations vise à renforcer la résilience des communautés en favorisant l'adaptation aux changements climatiques et en améliorant la sécurité des milieux de vie. On anticipe donc que les décisions à venir en aménagement du territoire prendront davantage en compte l'impact des changements climatiques sur les communautés, les infrastructures et les écosystèmes.

Élaboration de plans régionaux de résilience face aux sinistres

La récente [Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres \(LSCRS\)](#) impose aux MRC l'obligation de mettre en place une démarche de gestion des risques de sinistres prenant en compte les changements climatiques. Cette démarche aboutira à l'établissement de plans régionaux de résilience face aux sinistres. Le règlement d'application de la LSCRS, qui précisera notamment le contenu de ces plans, est en cours de développement.

Démarche d'adaptation de la santé publique

Le gouvernement continue de soutenir les directions de santé publique pour la mise en œuvre du projet [VRAC-PARC](#). Celui-ci vise à réaliser des appréciations des risques liés au climat changeant à l'échelle régionale, ainsi qu'à élaborer des plans d'adaptation régionaux en santé publique face aux impacts des changements climatiques.

En 2025, les 18 régions sociosanitaires du Québec sont en action : 13 régions ont réalisé une appréciation des risques et élaborent leur plan d'adaptation, alors que 5 régions réalisent leur appréciation des risques. D'ici 2030, toutes les régions sociosanitaires devraient être couvertes par un plan régional d'adaptation aux changements climatiques en santé.

Élaboration et mise en œuvre de plans climat

Les 101 MRC du Québec sont actuellement en train d'élaborer, d'actualiser ou de mettre en œuvre leurs plans climat, avec le soutien du [Programme Accélérer la transition climatique locale](#). Les plans climat comportent à la fois un volet adaptation (appréciation et traitement des risques climatiques) et un volet atténuation (ou réduction des émissions de GES). Il est prévu que ces plans soient terminés en 2027.

Une approche spécifique face à certains risques

En complément de ces démarches régionales, plusieurs mesures spécifiques seront mises en œuvre pour répondre à certains risques accentués par les changements climatiques.

Les inondations

Le [Plan de protection du territoire face aux inondations](#) (PPTFI) sera prolongé de trois ans. Ce plan gouvernemental vise à accroître la résilience des communautés face aux inondations.

Le PPTFI prévoit l'entrée en vigueur, en 2025, d'un nouveau cadre réglementaire pour la gestion des zones inondables. Celles-ci seront cartographiées au cours des prochaines années, selon une méthodologie qui tient compte des changements climatiques. Une réglementation spécifique encadrant l'aménagement de ces zones sera également mise en place afin de protéger la sécurité des personnes, les communautés, les infrastructures et l'environnement face aux inondations.

De plus, le [Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations](#) (PRAFI) soutient les organismes municipaux dans la réalisation d'aménagements résilients ou la relocalisation de bâtiments. Jusqu'à présent, 40 projets ont été retenus, pour une enveloppe totale de 138,1 millions de dollars.

Chaleur extrême et vagues de chaleur

Les efforts pour cartographier les îlots de chaleur se poursuivent par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) afin de mieux comprendre les risques liés à la chaleur extrême et aux vagues de chaleur. L'objectif est d'intervenir de manière efficace et ciblée, par exemple à l'aide de mesures de verdissement, pour réduire ces risques.

Dans le but d'outiller les clientèles dans la mise en place de mesures de verdissement pour diminuer les risques liés à la chaleur et aux précipitations abondantes en milieu urbain, le gouvernement mettra en place un répertoire Web centralisant des outils et des normes existants en matière de verdissement. Cette initiative répond à un besoin exprimé lors des consultations avec les acteurs du milieu.

Le système d'alerte à la chaleur [Conseils climat](#) est offert gratuitement aux populations vulnérables. En plus d'avertir de l'arrivée d'une vague de chaleur, le système fournit des conseils pour se protéger des effets de la chaleur. Des messages d'avertissement pour d'autres événements influencés par le climat, tels que les épisodes de smog ou de pollen, pourraient éventuellement être intégrés.

Bonification du programme OASIS

Le programme OASIS soutient des projets de verdissement qui permettront de réduire les impacts des vagues de chaleur et des pluies torrentielles, deux phénomènes météorologiques de plus en plus fréquents en raison des changements climatiques.

Ces événements posent des risques importants pour la santé publique et les infrastructures, mais leurs effets peuvent être réduits par la façon dont les milieux de vie sont aménagés. Grâce à des plantations et à la transformation de surfaces minéralisées comme les vastes stationnements en zones perméables et végétalisées, les projets du programme OASIS contribuent à limiter les impacts des îlots de chaleur et des fortes précipitations.

Le PMO 2025-2030 prévoit un financement de 177 millions de dollars pour appuyer la réalisation de projets répondant à ces enjeux.

Zoonoses

Les cartes de zoonoses soutiennent la planification et la prise de décisions des autorités de santé publique, des décideurs ministériels et municipaux ainsi que d'autres acteurs impliqués dans l'adaptation aux changements climatiques. Elles servent également à informer la population des régions à risque, afin que les individus puissent prendre des mesures de protection appropriées.

En plus des cartes illustrant l'évolution de la répartition des tiques en climat actuel et futur, le gouvernement publiera, à l'été 2025, des cartes de la répartition actuelle et future du [virus du Nil occidental \(VNO\)](#) sur le territoire québécois. Ce virus crée un enjeu de santé publique, et les changements climatiques influencent l'abondance des moustiques vecteurs de cet agent pathogène. D'autres cartes seront élaborées, notamment sur la répartition actuelle et future de la [maladie de Lyme](#) et des zones où l'exposition au parasite de la giardiase est accrue.

L'érosion et la submersion côtières

Le gouvernement élabore actuellement une trajectoire d'adaptation aux aléas côtiers qui intégrera de manière cohérente les interventions de l'État en cours, prévues et envisagées d'ici 2100, en tenant compte de l'évolution projetée des changements climatiques. Cette approche globale et évolutive de gestion des risques côtiers vise à diminuer durablement les risques climatiques pour les communautés côtières, tout en assurant une transition juste et durable.

Le [Bureau de projets en érosion et submersion côtières](#) a été mis en place en 2023 pour faciliter la coordination des actions gouvernementales de manière concertée et en collaboration avec les organismes municipaux, les communautés autochtones, la société civile et la population. Au cours des prochaines années, il accompagnera six municipalités côtières dans la mise en œuvre de projets en adaptation aux aléas côtiers. Ces projets ont pour objectif de réduire les impacts actuels et projetés des aléas côtiers sur la vitalité économique et sociale des communautés.

Les feux de forêt

Par l'entremise du [cadre de prévention des sinistres](#), les municipalités les plus exposées aux feux de forêt bénéficient d'appréciations des risques réalisées par la SOPFEU, qui met à profit son expertise en gestion des risques d'incendie. De l'aide financière est également mise à la disposition des municipalités pour mettre en œuvre des solutions visant à renforcer leur résilience. Ces solutions incluent des campagnes de communication et de sensibilisation destinées aux habitants, ainsi que des actions de prévention, de préparation et de gestion des combustibles et des stratégies de réhabilitation des barrières coupe-feu mises en place en urgence en 2023 lors des incendies majeurs qui ont sévi dans plusieurs régions du Québec.

2.2 Adapter les infrastructures aux impacts des changements climatiques

Budget quinquennal : 23 M\$

À la suite de l'adoption de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres*, et lorsqu'un règlement d'application aura été adopté, les autorités gouvernementales qui fournissent des biens ou des services essentiels devront instaurer des mesures de gestion de risques, en tenant compte notamment des effets actuels et projetés des changements climatiques.

Dans le PMO 2025-2030, des moyens supplémentaires ont été accordés pour permettre de mieux planifier l'adaptation des infrastructures du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) dans le Nord.

Vers une meilleure connaissance des risques climatiques pour les infrastructures prioritaires

En 2023, le MELCCFP a confié un mandat à cinq ministères et organismes, soit le ministère des Transports et de la Mobilité durable, le ministère de la Santé et des Services sociaux, la Société québécoise des infrastructures, la Société d'habitation du Québec et la Direction de la sécurité des barrages du MELCCFP. Ce mandat consiste à réaliser des appréciations des risques climatiques associés aux infrastructures stratégiques et aux services prioritaires de l'État. Les ministères et organismes interpellés ont déposé au printemps 2024 un rapport sur l'état des lieux lequel inclut une liste des infrastructures stratégiques et des services prioritaires ainsi qu'une liste des aléas climatiques qui feront l'objet d'appréciations. Ces informations permettront de réaliser l'étape subséquente, soit l'appréciation de risques climatiques qui se terminera en 2026. Des travaux d'évaluation des coûts des impacts des changements climatiques sur ces mêmes infrastructures et services seront également menés.

Un budget de 13,2 M\$ est disponible jusqu'en 2030 pour mieux connaître les risques climatiques pour les infrastructures gouvernementales prioritaires.

2.3 Renforcer la capacité d'adaptation de l'économie et des secteurs économiques

Budget quinquennal : 132 M\$

Le gouvernement du Québec soutient de nombreux secteurs économiques et entreprises dont les activités et la rentabilité subissent les répercussions des changements climatiques.

Mieux comprendre les impacts économiques des changements climatiques

Les changements climatiques auront des impacts significatifs sur différents secteurs de l'économie du Québec. Par exemple, ils affecteront particulièrement les infrastructures – notamment les routes et les lignes de transport électriques – ainsi que les productions agricoles, obligeant les producteurs à faire face à une augmentation des coûts et à prévoir des investissements pour atténuer ces impacts.

Avec l'appui financier du gouvernement, plusieurs projets de recherche sont en cours afin d'estimer l'augmentation des coûts liés aux changements climatiques et d'anticiper les investissements nécessaires pour les diminuer. Ces recherches portent sur des secteurs tels que la santé, la pêche sportive, les assurances et les chaînes d'approvisionnement.

Ces travaux, menés par huit universités, bénéficient d'un financement de 6,2 millions de dollars dans le cadre du programme Actions concertées du Fonds de recherche du Québec (FRQ). Les premiers résultats sont attendus en 2027.

Développer des solutions d'adaptation pour le secteur forestier

Les feux de forêt ont atteint des niveaux exceptionnels au Québec en 2023, et les changements climatiques augmentent la probabilité que de tels épisodes se reproduisent. Des conditions plus chaudes et plus sèches en forêt boréale font des incendies de forêt un risque majeur pour l'industrie forestière québécoise, un secteur économique important. La communauté scientifique travaille donc activement à développer des solutions innovantes pour réduire ce risque.

Différentes stratégies d'atténuation des feux de forêt sont en cours d'élaboration et de développement. Parmi celles-ci, la gestion des combustibles forestiers par divers travaux autour des communautés exposées vise à réduire le potentiel de propagation des feux. La plantation d'arbres feuillus (moins inflammables que les conifères) et les aménagements favorisant ceux-ci, permettent également d'agir sur la continuité du combustible et donc de limiter la propagation des feux.

Par une approche combinant simulations et essais expérimentaux portant sur différents cultivars, stratégies sylvicoles et amendements de sol, les chercheurs visent à déterminer la viabilité et le potentiel économique de cette solution d'adaptation aux changements climatiques.

2.4 Conserver la biodiversité et les services rendus par les écosystèmes

Budget quinquennal : 8,3 M\$

Les changements climatiques ont un impact négatif sur la biodiversité et la préservation des écosystèmes, alors que ces derniers jouent un rôle majeur dans l'adaptation de nos milieux de vie. En effet, les écosystèmes contribuent à atténuer les inondations, à réduire les îlots de chaleur, à prévenir l'érosion côtière, à gérer les eaux de pluie et à agir comme réservoir de carbone.

C'est pourquoi de nombreuses actions sont mises en œuvre au Québec pour freiner la destruction des écosystèmes et les restaurer, ainsi que pour promouvoir une plus grande diversité biologique en milieu urbain. Voici des exemples d'actions :

- ▶ La planification de corridors écologiques pour favoriser la conservation et la connectivité de milieux naturels;
- ▶ La recherche scientifique sur les stocks et les flux de carbone des écosystèmes;
- ▶ le [Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement \(OASIS\)](#);
- ▶ le [Programme Accélérer la transition climatique locale \(ATCL\)](#), qui soutient des projets de verdissement, entre autres.

Enfin, le [Réseau de suivi de la biodiversité du Québec](#) permet d'adapter les approches de gestion des milieux naturels au climat changeant. Les actions mises en œuvre à travers le PMO 2025-2030 s'inscrivent en complémentarité avec celles du [Plan Nature 2030](#).

2.5 Mieux comprendre et communiquer les risques climatiques et leurs impacts

Budget quinquennal : 68 M\$

Le gouvernement du Québec poursuit ses efforts pour mieux comprendre les risques liés aux changements climatiques et les impacts sociaux, économiques et environnementaux qu'ils engendrent. À ce titre, le consortium Ouranos constitue un partenaire clé pour aider la société québécoise à mieux s'adapter aux changements climatiques.

Évaluer les risques climatiques transnationaux

Le Fonds de recherche du Québec, en collaboration avec le MELCCFP, a lancé un programme de recherche pour améliorer la compréhension des impacts des risques climatiques transnationaux au Québec – c'est-à-dire les risques qui transcendent les frontières. Ce concours se concentre plus particulièrement sur des enjeux tels que les chaînes d'approvisionnement et le commerce international, la sécurité alimentaire, la santé et la migration des populations. L'objectif est de trouver des réponses à des questions telles que celles-ci :

- ▶ Quelles marchandises ou matières premières, importées ou exportées par le Québec, sont les plus susceptibles de subir les impacts des changements climatiques?
- ▶ Quels approvisionnements alimentaires sont les plus vulnérables au Québec, sur les plans de la disponibilité et des prix?

Les projets retenus dans le cadre de ce premier appel à propositions seront annoncés en 2025.

Ouranos : un partenaire clé de l'adaptation

Depuis sa création en 2001, Ouranos a grandement contribué à l'avancement des connaissances et à la consolidation de l'expertise québécoise en matière d'adaptation aux changements climatiques. Plusieurs de ses travaux soutiennent l'action gouvernementale en la matière.

Depuis 2018, le site Web [Portraits climatiques](#), publié par Ouranos, aide les praticiens, les chercheurs et les décideurs à mieux comprendre les changements climatiques au Québec. Grâce à ses visualisations de données historiques et projetées, cette plateforme soutient l'étude des impacts et des solutions d'adaptation. Elle constitue d'ailleurs une ressource incontournable pour les acteurs municipaux dans la réalisation de [plans climat](#).

Depuis 2025, Ouranos offre une série de [formations](#) visant à développer une compréhension appliquée des concepts fondamentaux de la science du climat et de l'adaptation pour soutenir le passage à l'action. Ces formations s'adressent à toute personne impliquée dans la planification et la mise en œuvre de l'adaptation aux changements climatiques.

Enfin, avec le soutien d'Ouranos, près d'une trentaine de projets de recherche scientifique sont en cours. Ils portent sur des priorités comme la sécurité énergétique, la disponibilité de l'eau, la résilience des systèmes alimentaires et l'adaptation aux événements extrêmes. L'organisation bénéficiera d'un soutien supplémentaire dans les prochaines années pour consolider la planification et l'organisation des activités et projets, développer les expertises et les relations avec le milieu de la recherche et améliorer les outils accessibles au public.



Pluies extrêmes : comment rendre le réseau de transport collectif de Montréal résilient face au risque d'inondation?

Le réseau de transport de Montréal est régulièrement confronté à des épisodes de pluies extrêmes, dont certains entraînent des interruptions de service. Or, avec plus de 288 millions de déplacements par an, ce réseau constitue un service essentiel à la vitalité de la métropole québécoise.

Un projet de recherche coordonné par Ouranos a pour objectif d'évaluer la vulnérabilité et l'exposition du réseau aux inondations, ainsi que sa capacité de résilience. Il vise également à proposer des solutions, tant structurales (infrastructures grises et vertes) que non structurales (gouvernance), et à développer des outils de planification adaptés.

Une planification structurée en fonction des différents aléas climatiques

Le gouvernement continue de soutenir l'acquisition de connaissances sur les différents aléas climatiques qui affectent le Québec, et de planifier ses interventions en fonction de l'état de ces connaissances selon la séquence « savoir, s'outiller et agir ». La situation à cet égard est très variable d'un aléa à l'autre, comme l'illustre la figure 9 ci-dessous.

Figure 9 :
État d'avancement de l'action en adaptation au Québec¹

Aléas	SAVOIR		S'OUTILLER		AGIR
	(en climat actuel)	(en climat futur)	Plans ou stratégies spécifiques	Cartographies et autres outils	
Inondations			↑	↑	
Érosion côtière			↑	↑	
Submersion côtière		↑	↑	↑	
Feux de forêt	↑			↑	↑
Chaleur extrême et vagues de chaleur					↑
Dégel du pergélisol		↑		↑	

↑ Progression récente ou anticipée à court terme

Savoir : L'acquisition de données de terrain et géospatiales, les réseaux de suivi, la recherche et les modèles climatiques sont des outils essentiels pour comprendre de quelle façon les aléas se manifestent en climat actuel et futur et pour identifier leurs principaux impacts.

S'outiller : Des stratégies ou des plans d'action spécifiques intégrés et de portée gouvernementale permettent de coordonner l'action gouvernementale pour faire face à un aléa spécifique. Cela inclut notamment l'acquisition des connaissances, la diffusion de cartographies et de données, ainsi que les interventions visant à réduire les risques. Le renforcement de la capacité des acteurs à apprécier, à prévenir et à gérer les risques liés aux changements climatiques passe par le développement des compétences, la formation de la main-d'œuvre et la diffusion d'outils servant à appuyer les démarches d'adaptation. La cartographie des principaux risques actuels et futurs est également essentielle pour l'adaptation.

Agir : La mise en œuvre de solutions d'adaptation préventives, tenant compte des risques en climat futur, permet de limiter les dommages et les coûts qu'ils engendrent. Ces actions préventives jouent un rôle crucial dans la protection de la santé et de la sécurité des citoyens, dans l'adaptation des infrastructures et de l'économie québécoise, ainsi que dans la protection des écosystèmes et de la biodiversité. Il est essentiel de poursuivre et de renforcer la mise en œuvre de ces solutions d'adaptation dans les prochaines décennies, compte tenu de l'intensification attendue des changements climatiques.

1. Étant donné le grand nombre d'activités en cours au sein du gouvernement, que ce soit à l'intérieur du PMO ou à travers d'autres cadres, ce schéma ne prétend pas à l'exhaustivité, mais il souhaite exposer un portrait général de la réponse gouvernementale, municipale et autochtone face à différents aléas climatiques. Les informations présentées dans ce tableau sont également amenées à changer en fonction de l'avancement des connaissances et des travaux. Plusieurs ministères et organismes gouvernementaux (M/O) partagent des responsabilités quant aux aléas climatiques présentés.

Inondations

L'entrée en vigueur du cadre réglementaire pour la gestion des zones inondables mènera, dans la prochaine année, à l'élaboration et à la publication de cartographies de ces zones. De plus, la prolongation du Plan de protection du territoire face aux inondations jusqu'en 2028 permettra de poursuivre le développement des connaissances, des outils et les interventions de prévention. Enfin, le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations continue de soutenir les organismes municipaux dans la réalisation d'aménagements résilients ou la relocalisation de bâtiments, ce qui permettra de réduire les risques dans les communautés québécoises.

Érosion et submersion côtières

Des travaux de recherche sont en cours afin de mieux comprendre l'impact des changements climatiques sur la submersion côtière et de produire des cartes de zones de contrainte combinées pour l'érosion et la submersion côtières. Une trajectoire d'adaptation face à ces risques est également en élaboration en vue de structurer l'adaptation des régions concernées. Le gouvernement maintient par ailleurs son appui aux communautés côtières du Québec afin de prévenir les risques liés aux aléas côtiers.

Feux de forêt

Des cartographies sur le potentiel d'intensité et de propagation des feux de forêt seront accessibles en 2025 pour l'ensemble du Québec. Par l'entremise du cadre de prévention des sinistres, les municipalités les plus exposées aux feux de forêt bénéficieront de l'accompagnement de la SOPFEU pour mieux connaître les risques auxquels elles sont exposées. De l'aide financière est également mise à la disposition des municipalités pour mettre en œuvre des solutions visant à renforcer leur résilience.

Chaleur extrême et vagues de chaleur

Cet aléa est l'un de ceux pour lequel l'action du Québec est la plus avancée. Les programmes OASIS et ATCL soutiennent la mise en œuvre de projets de verdissement permettant de réduire les impacts des vagues de chaleur et des inondations pluviales.

Dégel du pergélisol

La Chaire de recherche en partenariat sur le pergélisol au Nunavik de l'Université Laval a poursuivi ses travaux de recherche afin de consolider et développer l'expertise sur le pergélisol.

Adaptation : un plan pour accroître la résilience

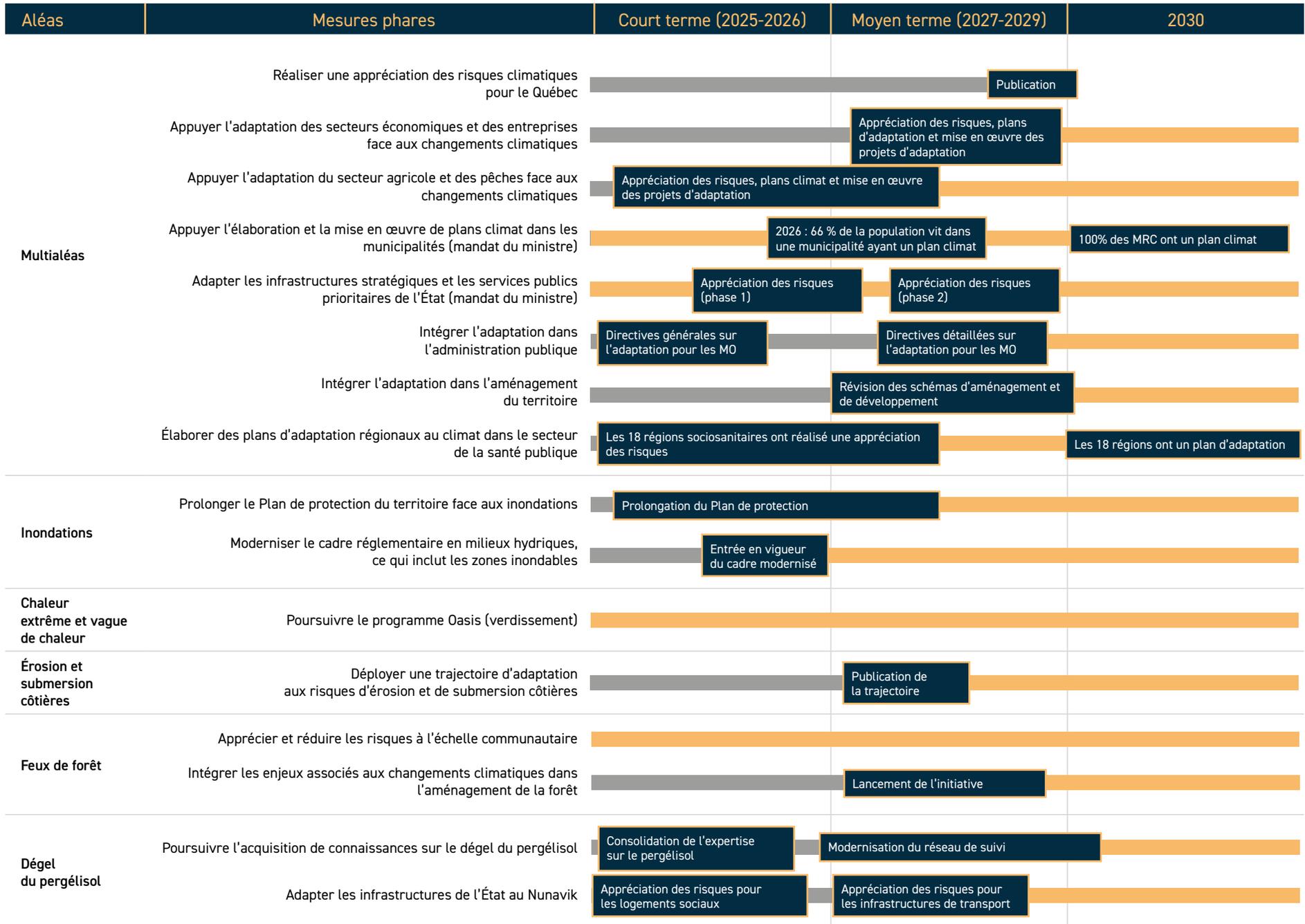
La feuille de route ci-après présente plusieurs interventions clés qui concrétiseront la vision du gouvernement en matière d'adaptation aux changements climatiques à court et à moyen termes.

Elle est fondée sur des données scientifiques et est structurée autour des principaux aléas climatiques affectant le Québec. Elle adopte une double approche :

- ▶ une approche multialéas, qui prend en compte les divers aléas touchant un même système, qu'il s'agisse de la population, des infrastructures, de l'économie ou des écosystèmes;
- ▶ une approche ciblée sur des aléas précis, tels que les inondations, la chaleur extrême, l'érosion et la submersion côtières, les feux de forêt et le dégel du pergélisol.

La feuille de route détaille plusieurs actions que le gouvernement prévoit mettre en œuvre d'ici 2030, ainsi que les principaux jalons qui marqueront le déploiement de ces mesures au cours des prochaines années.

Feuille de route en matière d'adaptation





3 – SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE >>>

En bref

L'adaptation aux impacts des changements climatiques et la réduction des émissions de GES représentent à la fois un défi et une occasion de transformation majeure. Cette transition entraînera des changements importants sur le plan technologique, dans les pratiques professionnelles, ainsi que dans nos façons de produire, de consommer et de nous déplacer.

Pour relever ces défis et permettre à la société québécoise d'évoluer, l'engagement de tous est essentiel. En offrant du soutien et de l'accompagnement, le gouvernement veille à ce que chacun puisse prendre part aux transformations en cours et en tirer parti.

Budget 2025-2030 de l'axe 3 : **1 023 M\$**

État des lieux

La grande majorité de la population québécoise reconnaît l'urgence d'agir face aux changements climatiques, et un nombre croissant d'entreprises se positionnent pour saisir les nouvelles occasions d'affaires qu'offre la transition. Toutefois, bien qu'une accélération de la cadence de l'action climatique soit attendue et nécessaire, certains facteurs sociaux, comme la désinformation ou les incertitudes liées au contexte commercial, peuvent ralentir la transformation de la société et de l'économie. Dans ce contexte, il est plus important que jamais d'informer, de mobiliser et de soutenir les différents acteurs de la transition climatique. Aux premières loges de nombreux enjeux, les municipalités ainsi que les communautés autochtones et inuites doivent par ailleurs être soutenues à la hauteur des défis à relever sur leur territoire.

Destination 2030

En 2030, le gouvernement atteint les finalités suivantes :

- ▶ L'ensemble des forces vives du Québec sont engagées dans le développement d'une société décarbonée, résiliente, prospère, et juste;
- ▶ La transition climatique et énergétique est bien ancrée dans la réalité québécoise. Les Québécoises et les Québécois sentent qu'ils peuvent agir concrètement, que leur contribution est essentielle, et qu'ils ont le pouvoir et les moyens d'agir;
- ▶ À terme, la transition accomplie assure une meilleure prospérité économique pour l'ensemble de la population du Québec, de même qu'une meilleure qualité de vie.

Faits saillants

Principales actions et nouveautés		Bonification 2025-2030	Budget 2025-2030
Mobiliser et renforcer les capacités	Programme Action-Climat Québec	+ 1 M\$	57 M\$
	Soutien à la transition climatique des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture commerciale	+ 99 M\$	120 M\$
S'engager avec les acteurs dans la transition ici et à l'international	Programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL)		411 M\$
	Soutenir le leadership climatique des Premières Nations et des Inuit		25 M\$
Maximiser les retombées sociales et économiques en misant sur l'innovation	Programme Technoclimat	+ 19 M\$	226 M\$

3.1 Mobiliser et renforcer les capacités

Budget quinquennal : 262 M\$

Pour favoriser un développement résilient face au climat et encourager des modes de vie compatibles avec la décarbonation, il est prioritaire d'accélérer la mobilisation de l'ensemble de la société. Ce constat est d'ailleurs souligné dans le sixième avis du Comité consultatif sur les changements climatiques, intitulé « [Mettre en œuvre des changements profonds en réponse à l'urgence climatique. Bilan et perspectives de la lutte contre les changements climatiques au Québec](#) ».

La transition climatique et énergétique du Québec et les transformations qu'elle implique requièrent également de doter tous les secteurs de la société des connaissances et compétences essentielles pour faire face aux défis climatiques.

Sensibiliser et engager la société dans l'action climatique

Le déploiement de la [Stratégie de mobilisation pour l'action climatique 2022-2027](#) se poursuit, afin de structurer les actions du Québec en matière de mobilisation et d'en maximiser l'efficacité. Parmi les actions phares de cette stratégie, la publication annuelle du Baromètre de l'action climatique et l'appui au média Unpointcinq jouent un rôle clé en permettant d'informer et de sensibiliser la population selon les meilleures pratiques.

Pilier de cette stratégie, le programme Action-Climat Québec témoigne du désir de la société civile d'agir dans la lutte contre les changements climatiques. Grâce à une enveloppe totale de 57 millions de dollars, plusieurs nouveaux projets portés par différents organismes non gouvernementaux seront réalisés au cours des trois prochaines années.

Les projets soutenus dans le cadre d'Action-Climat Québec visent à informer, mobiliser et accompagner différents publics – jeunes, décideurs municipaux, citoyens, entreprises – dans la transition climatique. Ils couvrent un large éventail de thématiques, notamment la mobilité durable, l'aménagement du territoire, l'économie circulaire, ou encore l'éducation.

Fort du succès des derniers appels de projets, un renouvellement du programme est en préparation pour 2026.

Dialogues climatiques : créer des espaces d'échanges innovants et engageants

Dans le cadre de la Stratégie de mobilisation pour l'action climatique, le gouvernement a soutenu en 2024 trois projets pilotes de dialogues climatiques visant à explorer de nouvelles façons de sensibiliser les citoyens et les organisations. Ces dialogues ont offert aux participants un espace propice aux échanges, leur permettant d'exprimer leurs émotions face aux changements climatiques, d'entendre d'autres points de vue et de mieux comprendre diverses réalités.

L'initiative visait à briser le silence climatique, démocratiser le sujet, réduire la polarisation et renforcer le sentiment d'efficacité collective. Les résultats des projets pilotes ont été concluants, ouvrant la voie à un plus grand déploiement de l'initiative dans les années à venir.

Soutenir l'élaboration de plans climat dans le secteur agricole

Le soutien à la transition climatique des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture commerciale est renouvelé afin de consolider l'appui offert aux producteurs agricoles et aux entreprises de transformation alimentaire, tant pour leurs besoins de formation et de transfert de connaissances que dans leurs démarches de réduction des émissions de GES.

Les entreprises agricoles, particulièrement vulnérables aux impacts des changements climatiques, doivent adapter certaines de leurs pratiques pour assurer leur pérennité. À cet égard, un soutien financier leur est offert pour qu'elles élaborent des plans climat personnalisés qui permettront d'établir des stratégies d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. En soutenant la transition climatique des entreprises agricoles, le gouvernement vise à renforcer la résilience des exploitations face aux aléas climatiques, tout en favorisant une production durable et compétitive.

Former la main-d'œuvre pour transformer les pratiques

Le gouvernement du Québec met en place des mesures concrètes pour s'assurer que la main-d'œuvre québécoise est prête à relever les défis de la transition climatique. En plus d'une série de mesures visant à renforcer l'enseignement sur les changements climatiques dans les universités et les cégeps, il soutient la formation de la main-d'œuvre québécoise en priorisant les acteurs clés de la lutte contre les changements climatiques d'aujourd'hui et de demain.

Des formations adaptées sont offertes aux municipalités, au réseau de la santé et des services sociaux, à la fonction publique, aux acteurs de la finance durable ainsi qu'aux professionnels du secteur de la construction. À court terme, une attention particulière sera portée aux entreprises, afin de les aider à mieux s'adapter aux impacts des changements climatiques et à maximiser leur contribution à la transition.

3.2 S'engager avec les acteurs dans la transition, ici et à l'international

Budget quinquennal : 468 M\$

La transition climatique nécessite des efforts concertés des différents paliers de gouvernement. Les municipalités, tout comme les nations et les communautés autochtones, sont des partenaires essentiels à la réussite de la transition climatique.

Par ailleurs, la lutte contre les changements climatiques étant un enjeu mondial, le gouvernement poursuit ses collaborations et ses partenariats stratégiques sur la scène internationale.

Soutenir l'engagement du milieu municipal

En première ligne face aux impacts des changements climatiques et disposant de leviers d'action déterminants pour la résilience des collectivités et leur décarbonation, le milieu municipal est un partenaire crucial du gouvernement dans la transition climatique.

Grâce au programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL), les 101 MRC et autres organisations admissibles élaborent actuellement un plan climat visant à identifier les défis climatiques locaux et à prioriser les actions à mettre en œuvre. D'ici 2027, chaque collectivité québécoise disposera d'un plan de lutte contre les changements climatiques spécifique à son territoire.

Par ailleurs, le volet 2 du programme ATCL financera la mise en œuvre de projets issus des plans climat. Doté d'une enveloppe de 398 millions de dollars sur cinq ans, ce volet permettra aux organismes municipaux de déployer des actions concrètes d'adaptation ou de réduction des émissions de GES dans plusieurs domaines, tels que les transports, l'aménagement du territoire ou le verdissement urbain.

Les plans climat : des outils essentiels à la transition climatique des collectivités

Financés par le programme ATCL, les 101 plans climat en élaboration sont nécessaires pour effectuer une transition climatique structurée, coordonnée et efficace sur un territoire donné. Réalisés sur la base d'une démarche d'analyse des risques liés aux changements climatiques et d'un inventaire des émissions de GES, ils visent à cibler et à planifier les mesures prioritaires dans trois domaines clés : l'adaptation, la réduction des émissions de GES et le soutien à la transition climatique.

Les projets issus des plans climat répondront aux besoins prioritaires identifiés. Par exemple, face aux risques liés aux pluies diluviennes, l'aménagement de rues et de parcs éponges peut faire partie des mesures planifiées. Quant à la réduction des émissions de GES, la conversion énergétique de bâtiments municipaux est l'une des stratégies à mettre en place.

Les villes de Montréal, Québec, Laval, Gatineau et Victoriaville ont déjà obtenu du financement totalisant 281 millions de dollars pour la mise en œuvre de projets issus de leur plan climat.

Appuyer les initiatives communautaires des Premières Nations et des Inuit

Le gouvernement soutient financièrement des projets communautaires autochtones et inuits par l'entremise d'ententes conclues avec des organisations régionales ou autochtones.

Près d'une vingtaine de projets sont ainsi appuyés, portant sur la sécurisation des déplacements, l'acquisition de connaissances climatiques et de savoirs autochtones, ainsi que sur la résilience des chaînes d'approvisionnement. Déployés en accord avec les pratiques et savoirs traditionnels, ils répondent aux priorités des communautés en matière de transition climatique.

Miser sur la coopération climatique internationale

Les impacts des changements climatiques se font sentir sur l'ensemble de la planète, en touchant toutefois beaucoup plus sévèrement certaines régions du globe. Conscient de ces inégalités, le Québec réaffirme son engagement à soutenir les pays les plus exposés aux impacts des changements climatiques en leur apportant un soutien financier et en favorisant les transferts technologiques vers ces pays afin d'accroître leurs capacités.

Dans cette optique, le Programme de coopération climatique internationale (PCCI), doté d'une enveloppe de plus de 30 millions de dollars sur les cinq prochaines années, soutient des initiatives concrètes. À titre d'exemple, grâce à une contribution financière de 6,7 millions de dollars, neuf nouveaux projets d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des émissions de GES sont soutenus dans des communautés locales du Bénin, du Burkina Faso, d'Haïti, du Rwanda et du Sénégal.

Un prochain appel à projets sera lancé en 2025-2026 afin de poursuivre le déploiement du programme.

3.3 Maximiser les retombées sociales et économiques en misant sur l'innovation

Budget quinquennal : 294 M\$

L'innovation joue un rôle central dans l'émergence de filières stratégiques pour lutter contre les changements climatiques et la réussite de la transition énergétique. Pour se positionner dans l'économie verte de demain, le Québec doit accélérer le passage de l'idée au marché. Or, comme le cycle de l'innovation est long, complexe et coûteux, il est crucial d'offrir aux entreprises et aux organismes un accès à du financement et à un accompagnement adaptés.

Appuyer les entreprises innovantes

Par l'entremise de différentes initiatives soutenant le développement des technologies propres, le gouvernement augmente les chances de voir ces technologies émergentes déployées ou commercialisées à grande échelle et générer des retombées économiques pour le Québec. La priorité est donnée aux technologies qui contribuent à la réduction des émissions de GES, à l'amélioration de l'efficacité énergétique, de même qu'à la production d'énergie renouvelable.

Le gouvernement entend ainsi accélérer l'arrivée sur le marché des innovations québécoises qui soutiennent l'atteinte de ses objectifs climatiques et économiques.

- ▶ Avec un budget bonifié qui atteint désormais près de 226 millions de dollars sur cinq ans, le programme Technoclimat constitue le principal levier de soutien à la démonstration technologique en matière d'énergie et de réduction des émissions de GES au Québec.
- ▶ En complément, le gouvernement appuie des acteurs clés de l'écosystème des technologies propres, tels que Cycle Momentum et le C3E, qui soutiennent financièrement des entreprises émergentes à toutes les étapes de la chaîne d'innovation, de l'amorçage à la commercialisation.

Des initiatives porteuses pour l'économie de demain

Un programme pour catalyser les investissements en technologie climatique

En 2024, Cycle Momentum, un OBNL spécialisé dans l'accompagnement des entreprises en technologies propres, a lancé le programme Origo avec le soutien financier du gouvernement du Québec. Grâce à un mécanisme innovant de partage du risque, Origo répond aux besoins financiers des entreprises en phase d'amorçage qui développent des solutions axées sur la réduction des émissions de GES et l'efficacité énergétique.

Les investissements d'Origo, qui totalisent 1,1 million de dollars, ont permis de mobiliser 5,2 millions de dollars additionnels auprès d'investisseurs partenaires, aidant ainsi plusieurs entreprises à compléter leur financement initial.

Un soutien structurant à la mise en marché d'une technologie propre

Enerprox, une entreprise spécialisée dans les solutions de chauffage et de climatisation pour les bâtiments et les serres, propose des systèmes qui réduisent significativement la consommation de combustibles fossiles et d'énergie. Ayant participé à un programme d'accélération de Cycle Momentum, elle a obtenu une subvention de trois millions de dollars du programme gouvernemental Technoclimat pour la réalisation d'un projet pilote. Appuyée également par le C3E, l'entreprise a profité du Corridor économique de la transition énergétique France-Québec, ce qui a facilité la commercialisation de ses solutions sur les marchés internationaux.

Investissement Québec : un partenaire pour soutenir l'innovation

Investissement Québec joue un rôle clé dans la transition des entreprises vers une économie verte. En tant que partenaire de la croissance des entreprises du Québec, la Société contribue activement à l'atteinte des objectifs du **PEV 2030**.

À l'automne 2024, Investissement Québec a lancé l'initiative *grand V*, dont l'objectif est de stimuler les investissements et d'accélérer le virage des entreprises vers l'innovation et la productivité durable. Cette initiative combine des solutions de financement flexibles et un accompagnement stratégique afin d'aider les entreprises à s'adapter dans un contexte marqué par l'accélération des changements climatiques et l'évolution rapide des tendances de marché et de la réglementation.

Par l'entremise de *grand V*, Investissement Québec offre un accompagnement sur mesure aux entreprises pour élaborer des plans d'action en productivité durable ou encore mettre en œuvre des projets d'économie circulaire ou d'autres mesures visant à réduire les émissions de GES ou à améliorer la performance environnementale.

3.4 Faire évoluer les pratiques publiques

Budget quinquennal : 0,5 M\$

Face aux défis de la transition climatique, il incombe aux gouvernements non seulement de mettre en place des actions et politiques climatiques ambitieuses, mais aussi d'assumer un rôle de leader et de modèle dans les transformations nécessaires. Le gouvernement du Québec prend cette responsabilité à cœur, en adoptant des pratiques innovantes et en intégrant systématiquement des objectifs climatiques et énergétiques dans l'ensemble de ses interventions.

Soutenir la transition énergétique de l'État

Le gouvernement poursuit ses efforts en appliquant les meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique et de gestion de l'énergie dans ses propres actifs et activités. Cela inclut non seulement les bâtiments de l'État, mais aussi le parc de véhicules gouvernementaux, qui sont progressivement adaptés pour répondre aux objectifs de la transition climatique et énergétique. Cette approche permettra non seulement de réduire l'empreinte carbone de l'administration publique, mais aussi de donner l'exemple à l'ensemble de la société québécoise.

Des pratiques en évolution : de projets pilotes à chantiers majeurs

Afin d'appliquer les meilleures approches d'optimisation de la consommation énergétique des bâtiments de l'État, des projets pilotes en sobriété énergétique seront réalisés dans des immeubles de la Société québécoise des infrastructures (SQI) – comme le prévoit la feuille de route en sobriété et efficacité énergétiques. Ces approches incluent l'ajustement optimal du chauffage et de la climatisation pour réduire la consommation d'énergie tout en préservant le confort des occupants.

Par ailleurs, le gouvernement va soutenir et faciliter les projets d'économie d'énergie garantie (EEG) dans les bâtiments publics. Les projets de ce type rendent les bâtiments plus performants sur les plans environnemental, financier et opérationnel, en réduisant la consommation d'énergie et les émissions de GES tout en générant des économies annuelles et un rendement rapide.

Enfin, un chantier de 243 projets de conversion énergétique est en place pour réduire les émissions de GES du parc immobilier de l'État. Avec la mise en place de programmes de gestion de la demande de puissance, ces projets de conversion totale ou partielle à l'électricité de systèmes de chauffage utilisant des sources d'énergie fossile permettront une réduction de 77, 6 kt éq. CO₂ par année.

VERS 2030 ET LA CARBONEUTRALITÉ >>>

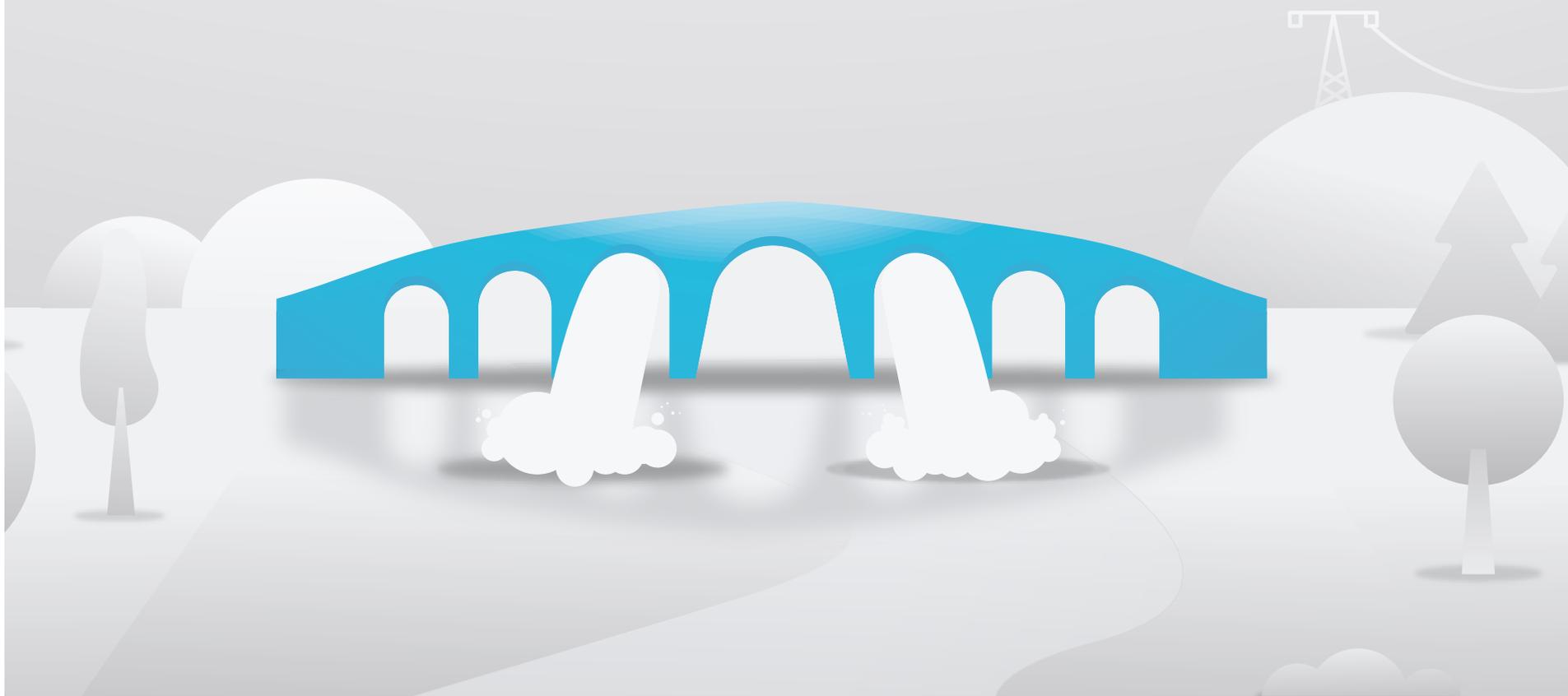
Cette édition 2025-2030 du Plan de mise en œuvre vient réaffirmer la volonté du gouvernement de poursuivre son action climatique et de s'inscrire parmi les leaders internationaux engagés dans la lutte contre les changements climatiques, et ce, malgré une conjoncture incertaine. Le Québec maintient le cap en misant sur le levier économique que constitue le marché du carbone. Ce dernier permet de financer un éventail d'actions pour réduire les émissions de GES, accélérer la transition énergétique, s'adapter aux impacts des changements climatiques et soutenir la transformation de la société et de l'économie. À travers ces efforts, le gouvernement veut assurer la sécurité et la prospérité du Québec de demain.

Le gouvernement réitère son intention de poursuivre ses efforts pour demeurer sur une trajectoire lui permettant d'atteindre la carboneutralité d'ici 2050. Comme le prévoit la loi, une consultation parlementaire sur la révision de la cible de réduction des émissions de GES de 2030 devra être réalisée avant la fin de l'année 2025 pour confirmer les engagements sur les cibles de réduction des émissions de GES.

En 2025, le Québec en est à la moitié de son parcours vers 2030. Cette année est donc l'occasion d'évaluer les progrès réalisés à ce jour et les défis à venir. Une attention particulière sera portée aux cibles de l'action climatique établies par le gouvernement afin de tenir compte, notamment, du résultat de la consultation parlementaire prévue d'ici la fin de 2025 et de la meilleure trajectoire à suivre pour atteindre les principaux objectifs du **PEV 2030** : réduire les émissions de GES, s'adapter aux changements climatiques et transformer durablement notre société et notre économie.



ANNEXES >>>



ANNEXE 1

Tableau des actions et des dépenses annuelles prévues au PMO 2025-2030

Actions	Dépenses prévues, en millions de dollars					
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2025-2030
 AXE 1 : RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES ET ACCÉLÉRER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	1 393,9	1 649,6	1 625,5	1 605,5	1 661,4	7 936,0
TRANSPORT	834,1	933,4	805,8	697,9	595,6	3 866,8
R1-010 Programme Roulez vert - Rabais à l'achat de véhicules électriques	234,4	141,5	0,0	0,0	0,0	375,9
R1-020 Programme Roulez vert - Installation de bornes de recharge à domicile, pour multilogement et au travail	74,0	100,7	80,1	83,3	95,0	433,1
R1-030 Soutenir le déploiement de la recharge	0,5	1,1	1,6	1,4	1,4	5,9
R1-040 Appuyer l'implantation de bornes de recharge sur route et hors réseau	5,0	9,8	11,3	13,05	14,3	53,5
R1-050 Programme de soutien au secteur privé pour le déploiement de bornes de recharge rapide publiques	53,3	45,0	70,0	75,1	65,0	308,4
R1-060 Renforcer la norme sur les véhicules zéro émission (VZE) et poursuivre sa mise en œuvre	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R1-070 Définir une norme sur les véhicules zéro émission (VZE) pour les véhicules lourds	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R1-090 Soutenir l'électrification des autobus urbains	23,3	152,7	176,0	221,3	135,8	709,1
R1-100 Programme d'électrification du transport scolaire	102,2 ²	180,1	176,7	0,0	0,0	459,0
R1-120 Programme Écocamionage	35,0	50,3	60,1	100,0	170,0	415,4
R1-130 Programme Transportez vert	5,6	11,1	11,4	11,4	0,0	39,4
R1-140 Programme d'aide à l'amélioration de l'efficacité du transport maritime, aérien et ferroviaire (PETMAF)	8,5	9,5	11,5	11,0	11,0	51,5
R1-150 Appuyer l'électrification des véhicules d'urgence et autres véhicules	1,6	0,0	0,0	0,0	0,0	1,6
R1-160 Appuyer des projets structurants de transport en commun électrique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R1-170 Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC)	270,7	211,6	207,2	181,4	103,1	974,0
R1-180 Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU)	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
R1-190 Programme d'aide sur les nouvelles mobilités (NOMO)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

2. Ce montant pourra être bonifié, grâce à des réallocations entre actions advenant des besoins plus grands, jusqu'à un maximum de 123,6 M\$.

Actions	Dépenses prévues, en millions de dollars					
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2025-2030
INDUSTRIE	223,5	325,0	350,0	368,5	448,0	1 715,0
R2-020 Mettre en place une mesure d'aide transitoire pour la décarbonisation du secteur industriel québécois	10,0	25,0	0,0	0,0	0,0	35,0
R2-030 Mettre en place un nouveau mécanisme d'appui à la décarbonation pour les grands émetteurs en lien avec la diminution des allocations gratuites du SPEDE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R2-040 Piloter un groupe d'intervention GES pour les grands émetteurs	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R2-050 Programme ÉcoPerformance - Industrie	141,2	174,5	175,0	174,0	197,0	861,7
R2-060 Programme Bioénergies	42,0	68,5	89,5	89,0	127,0	416,0
R2-070 Développer et annoncer le calendrier de divulgation de l'amélioration de la productivité énergétique	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	1,0
R2-080 Établir des groupes d'accompagnement et des réseaux collaboratifs d'apprentissage sur la gestion efficace de l'énergie	0,0	0,3	0,3	0,3	0,3	1,2
R2-100 Programme Déf GES	27,5	39,0	60,0	80,0	93,5	300,0
R2-110 Soutenir la R et D et la mise à l'essai de technologies de rupture pour réduire les émissions des procédés industriels ou séquestrer chimiquement ou géologiquement le carbone	2,5	17,5	25,0	25,0	30,0	100,0
R2-120 Lancer de nouveaux règlements de projets de crédits compensatoires	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BÂTIMENTS	217,0	272,5	310,4	382,1	449,0	1 631,5
R3-010 Soutenir la récupération et la valorisation de la chaleur	26,3	57,2	68,9	86,5	105,3	344,2
R3-020 Programme ÉcoPerformance - Bâtiments	43,6	67,3	78,2	67,7	80,0	336,9
R3-030 Programme Chauffez vert	37,8	33,3	35,8	35,0	48,9	190,9
R3-040 Mettre en œuvre des projets pilotes d'installation d'équipements favorisant la transition énergétique des clientèles ciblées	2,2	5,5	5,5	10,6	10,0	33,8
R3-050 Mettre en place des normes et des réglementations sur la performance environnementale des bâtiments	1,7	3,0	1,7	1,5	1,5	9,4
R3-060 Mettre en place un système de divulgation, de cotation et de performance énergétiques pour les bâtiments du secteur commercial et institutionnel	1,0	1,1	1,2	2,0	2,0	7,2
R3-070 Améliorer la gestion de la pointe électrique	2,5	3,0	3,0	0,0	0,0	8,5
R3-080 Lever les barrières à l'utilisation du bois dans la construction	1,2	1,9	0,6	0,0	0,0	3,7
R3-090 Programme d'innovation en construction bois (PICB)	5,8	7,8	7,0	9,0	10,2	39,9
R3-100 Programme Novoclimat	8,9	9,3	9,4	9,7	9,9	47,2
R3-110 Programme Rénoclimat	79,8	70,0	75,0	75,0	75,0	374,8
R3-120 Programme Éconologis	6,2	8,1	8,9	9,8	11,9	44,7
R3-130 Favoriser les investissements en efficacité énergétique dans les immeubles à logements multiples	0,0	0,0	0,0	10,0	10,0	20,0

Actions	Dépenses prévues, en millions de dollars					
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2025-2030
R3-140 Coordonner la transition des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables dans le secteur résidentiel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R3-160 Soutenir la transition énergétique des grands bâtiments	0,0	5,0	15,0	65,4	85,0	170,4
ÉLECTRICITÉ	44,5	40,8	60,1	50,5	52,0	247,9
R4-010 Accompagner les communautés hors réseau dans la planification et la mise en œuvre de projets d'énergie renouvelable	44,2	38,4	53,7	44,2	42,0	222,6
R4-020 Favoriser les énergies renouvelables sur site dans les bâtiments des réseaux autonomes et isolés	0,3	2,3	6,4	6,3	10,0	25,3
BIOALIMENTAIRE	9,6	8,4	8,5	7,3	6,0	39,8
R5-020 Programme d'accès au réseau triphasé	6,0	6,1	6,0	6,0	6,0	30,1
R5-030 Réaliser des projets d'accompagnement et structurants d'appui à la lutte contre les changements climatiques dans le secteur bioalimentaire	3,6	2,3	2,5	1,3	0,0	9,7
MATIÈRES RÉSIDUELLES	0,0	6,0	6,2	17,8	27,3	57,2
R6-010 Récupérer les mousses isolantes des gros électroménagers pour éviter la libération d'halocarbures	0,5	0,3	0,3	0,0	0,0	1,0
R6-020 Appuyer le chantier de réduction du gaspillage alimentaire en évaluant les réductions d'émissions de GES qui en découlent	15,3	0,0	0,0	0,0	0,0	15,3
R6-030 Programme de soutien à la gestion des matières organiques dans le secteur des industries, commerces et institutions (PMOICI)	2,0	1,5	0,5	0,5	0,0	4,5
R6-040 Valoriser la matière organique collectée en appuyant la construction d'installations de compostage et de biométhanisation	0,5	0,7	0,6	0,0	0,0	1,8
R6-050 Nouvelle – Soutenir les exploitants pour le captage des biogaz des lieux d'enfouissement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
MILIEUX NATURELS	18,2	2,5	1,4	0,5	0,0	22,6
R7-010 Outiller le gouvernement et le monde municipal pour conserver les réservoirs de carbone prioritaires	0,38	0,48	0,28	0,29	0,00	1,42
R7-020 Boiser et reboiser en forêts publiques et privées pour atténuer les changements climatiques	17,40	15,26	0,00	0,00	0,00	32,66
R7-030 Appuyer le développement des connaissances sur le potentiel de contribution du secteur forestier à l'atténuation des changements climatiques	2,40	2,10	1,60	0,50	0,50	7,10
R7-040 Appuyer le développement des connaissances sur le potentiel de contribution du secteur des milieux naturels à l'atténuation des changements climatiques	0,91	0,50	0,68	0,58	0,00	2,67
R7-050 Consolider la comptabilisation des stocks et des flux de carbone des milieux naturels et des produits du bois	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.	S.o.

Actions	Dépenses prévues, en millions de dollars					
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2025-2030
PLUSIEURS SECTEURS D'ÉMISSION	47,1	61,1	63,2	61,0	63,0	295,4
R8-010 Déployer un chantier et développer des projets pilotes en sobriété énergétique	1,3	1,3	1,2	1,0	1,0	5,7
R8-020 Soutenir l'achat d'équipements permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre par des projets d'efficacité ou de conversion énergétiques	2,5	2,5	2,5	0,00	0,00	7,5
R8-040 Proposer une réglementation relative au volume minimal de carburant renouvelable dans l'essence et le diesel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R8-050 Rehausser les exigences réglementaires concernant l'injection dans le réseau gazier d'un minimum de gaz naturel renouvelable	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
R8-060 Programme de soutien à la production de gaz naturel renouvelable (PSPGNR)	43,4	57,4	59,5	60,0	62,0	282,2
 AXE 2 : S'ADAPTER AUX EFFETS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	176,0	184,5	255,5	193,2	102,5	911,7
SANTÉ ET SÉCURITÉ DES PERSONNES ET DES COMMUNAUTÉS	150,23	138,5	206,6	144,9	40,1	680,4
A1-010 Cartographier et diffuser les risques comme les îlots de chaleur, les pollens allergènes et les zoonoses	1,6	2,0	1,1	0,4	0,4	5,5
A1-020 Soutenir la réalisation d'appréciations des risques et de plans d'adaptation en santé	1,6	0,5	0,9	0,8	0,5	4,3
A1-030 Soutenir la réalisation d'appréciations des risques et de plans d'adaptation pour la protection des sources d'eau potable	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
A1-040 Mettre en œuvre des solutions d'adaptation face à la chaleur et aux pluies abondantes - Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement	34,8	47,0	42,2	40,8	12,5	177,3
A1-050 Mettre en œuvre des solutions d'adaptation à la chaleur et aux pluies abondantes - Développement d'outils et de normes	0,7	0,5	0,0	0,0	0,0	1,2
A1-070 Mettre en œuvre des solutions d'adaptation à la chaleur, au pollen et au smog - Déployer un système d'alerte automatisé	0,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,4
A1-080 Planifier et mettre en œuvre des solutions d'adaptation aux inondations - Programme de résilience et d'adaptation aux inondations (PRAFI)	74,8	44,2	113,4	72,3	0,0	304,7
A1-090 Mettre en œuvre un bureau de projets en érosion et submersion côtières	0,8	2,6	18,0	10,0	0,0	31,4
A1-100 Cartographier et diffuser les risques d'érosion et en submersion côtières	2,3	2,5	2,7	3,2	2,2	12,9
A1-110 Mettre en œuvre des solutions d'adaptation à l'érosion et la submersion côtières pour la sécurité des biens et personnes	22,0	27,2	20,0	10,0	20,0	99,2
A1-120 Mettre en œuvre des solutions d'adaptation aux glissements de terrain	3,0	3,0	1,0	1,0	1,0	9,0
A1-130 Cartographier les risques d'érosion et de submersion des côtes bordant le Nunavik et la baie James en climat futur	0,5	0,6	0,5	0,5	0,5	2,6

Actions	Dépenses prévues, en millions de dollars					
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2025-2030
A1-140 Intégrer les changements climatiques à la planification municipale des villages nordiques du Nunavik	1,7	1,7	1,0	0,0	0,0	4,4
A1-150 Développer les connaissances sur les espèces clés et émergentes pour la sécurité alimentaire autochtone - Forêts	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2
A1-160 Soutenir la réalisation d'appréciations des risques liés aux feux de forêt	1,5	1,5	1,5	1,0	1,0	6,5
A1-170 Mettre en œuvre des solutions d'adaptation aux feux de forêt	4,6	5,2	4,3	4,9	2,0	21,0
INFRASTRUCTURES	5,9	5,2	5,2	3,5	3,0	22,7
A2-010 Réaliser des appréciations des risques pour les infrastructures stratégiques et les services prioritaires de l'État et planifier leur adaptation	4,3	2,3	2,5	2,0	2,0	13,2
A2-020 Évaluer les risques pour les infrastructures de transport et planifier leur adaptation	1,1	2,3	1,8	0,9	0,7	6,7
A2-030 Développer des normes pour les infrastructures qui tiennent compte du climat futur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
A2-040 Développer des normes et des règlements de construction pour les bâtiments du Nunavik qui tiennent compte du climat futur	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
A2-050 Soutenir la construction de bâtiments durables dans les villages du Nunavik face au dégel du pergélisol	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0	0,5
A2-060 Évaluer la vulnérabilité et planifier l'adaptation des infrastructures aux impacts des changements climatiques dans le Nord	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
A2-070 Évaluer les risques et planifier l'adaptation des infrastructures de transport aux impacts des changements climatiques dans le Nord	0,3	0,4	0,6	0,6	0,3	2,2
A2-080 Évaluer la vulnérabilité et planifier l'adaptation des habitations aux impacts des changements climatiques dans le Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
SECTEURS ÉCONOMIQUES	4,7	23,1	26,8	31,1	46,1	131,9
A3-010 Évaluer les impacts des changements climatiques sur l'économie et les secteurs d'activité vulnérables	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	5,0
A3-020 Soutenir la réalisation d'appréciations des risques climatiques pour les secteurs économiques et les appuyer dans la mise en œuvre de solutions	2,0	21,0	25,0	30,0	45,0	123,0
A3-030 Développer des solutions d'adaptation pour le secteur forestier et tester leur opérationnalisation	1,0	0,7	0,4	0,1	0,0	2,2
A3-040 Évaluer les impacts des changements climatiques sur le secteur du tourisme et l'appuyer dans la mise en œuvre de solutions d'adaptation	0,8	0,4	0,4	0,0	0,1	1,6

Actions	Dépenses prévues, en millions de dollars					
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2025-2030
BIODIVERSITÉ ET SERVICES RENDUS PAR LES ÉCOSYSTÈMES	1,9	2,0	1,6	1,4	1,4	8,3
A4-010 Déployer un réseau de suivi de l'évolution de la biodiversité face aux changements climatiques	1,2	1,2	1,3	1,4	1,4	6,5
A4-020 Planifier des corridors écologiques à des fins de conservation	0,8	0,8	0,3	0,0	0,0	1,8
PLUSIEURS DOMAINES D'INTERVENTION	13,1	15,8	15,2	12,3	12,0	68,4
A5-010 Améliorer les outils de projection de débits des cours d'eau en climat actuel et futur	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	1,9
A5-030 Consolider et maintenir les réseaux de suivi du climat et des changements climatiques - suivi du pergélisol	0,9	0,9	0,7	0,6	0,6	3,6
A5-040 Poursuivre l'acquisition de connaissances sur le dégel du pergélisol - Chaire de recherche en partenariat sur le pergélisol au Nunavik	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	2,3
A5-050 Développer et diffuser des connaissances en adaptation aux changements climatiques	3,0	4,9	4,9	3,5	3,5	19,8
A5-060 Développer la recherche en adaptation aux changements climatiques du secteur forestier	1,3	0,0	0,1	0,0	0,0	1,4
A5-070 Consolider et maintenir les réseaux de suivi du climat et des changements climatiques - Surveillance du climat	1,6	1,6	1,5	0,6	0,3	5,8
A5-090 Améliorer les modèles climatiques	0,5	0,9	0,4	0,4	0,4	2,4
A5-100 Renforcer l'expertise et la capacité du Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques (Ouranos)	4,9	6,4	6,5	6,1	6,1	30,0
A5-110 Réaliser une appréciation des risques climatiques pour le Québec	0,0	0,3	0,3	0,3	0,3	1,2

Actions	Dépenses prévues, en millions de dollars					
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2025-2030
 AXE 3 : SOUTENIR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ ET DE L'ÉCONOMIE	149,1	218,3	206,3	230,2	219,5	1 023,4
MOBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	30,0	47,4	57,3	73,3	53,7	261,6
S1-010 Déployer la stratégie de mobilisation pour l'action climatique	0,1	5,4	3,5	4,8	5,2	19,0
S1-020 Programme Action-Climat	9,0	12,0	12,0	12,0	12,0	57,0
S1-030 Réaliser des activités de sensibilisation aux changements climatiques dans le secteur de la santé	0,4	0,4	0,4	0,4	0,2	1,8
S1-040 Suivre et anticiper l'évolution des besoins du marché dans un contexte d'accélération des changements climatiques et de la transition	0,8	1,6	1,6	1,6	1,6	7,2
S1-050 Intégrer à la formation initiale collégiale et universitaire et à la formation des employés de l'État les connaissances et compétences nécessaires à la transition climatique	0,0	2,3	2,2	2,0	2,1	8,5
S1-060 Intégrer à la formation continue les connaissances et les compétences nécessaires à l'adaptation aux changements climatiques	0,4	0,8	0,8	0,7	0,0	2,56
S1-070 Former le milieu municipal pour l'outiller pour la transition climatique	0,0	0,2	0,0	0,0	0,0	0,2
S1-080 Intégrer à la formation initiale et continue les connaissances et les compétences en lien avec l'utilisation du bois dans un contexte de transition climatique	0,8	0,9	0,2	0,1	0,0	1,8
S1-090 Développer une offre de formation en efficacité énergétique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
S1-100 Intégrer à la formation initiale et continue du secteur de la santé et des services sociaux les connaissances et compétences nécessaires à la transition climatique	1,3	1,3	1,5	1,5	0,8	6,4
S1-110 Déployer une offre de formation continue en finance durable et en transition climatique au sein des entreprises	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,6
S1-120 Favoriser l'adoption des pratiques de soutien financier durable	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1
S1-130 Favoriser le développement de connaissances et du savoir-faire en matière d'hydrogène vert et de bioénergie	1,7	1,1	0,5	0,2	0,0	3,5
S1-140 Encourager les pratiques de tourisme climato-responsable	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
S1-150 Consolider au sein d'un réseau et développer l'expertise québécoise en matière de transition climatique et énergétique	0,0	3,0	3,0	3,0	3,0	12,0
S1-160 Acquérir et partager des données et connaissances en matière de transition énergétique	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5
S1-180 Réaliser des activités d'information et de mobilisation en lien avec les filières de l'hydrogène vert et des bioénergies	0,4	0,1	0,2	0,2	0,0	0,8
S1-190 Évaluer les potentiels de réduction de GES de nouvelles interventions	2,5	3,5	2,0	2,0	2,5	12,5

Actions	Dépenses prévues, en millions de dollars					
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2025-2030
S1-210 Soutien à la transition climatique des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture commerciale	10,5	13,0	27,7	43,6	25,0	119,8
S1-220 Développer des connaissances et des outils pour soutenir la transition climatique des secteurs de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture commerciale	1,8	1,5	1,4	1,0	1,0	6,6
ENGAGEMENT AUPRÈS DES PARTENAIRES D'ICI ET À L'INTERNATIONAL	47,4	103,4	92,4	105,8	118,8	467,8
S2-010 Programme Accélérer la transition climatique locale - Soutenir la réalisation d'analyses de risques et de plans climat par le monde municipal	0,8	3,0	3,0	3,0	3,0	12,8
S2-020 Programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) - Mise en œuvre des plans climat	35,0	87,0	78,0	91,7	106,0	397,7
S2-050 Soutenir le leadership climatique des Premières Nations et des Inuit	5,1	4,8	5,3	5,3	4,5	25,0
S2-060 Soutenir les Premières Nations et les Inuit pour agir en transition énergétique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
S2-070 Soutenir l'Initiative jeunesse de lutte contre les changements climatiques	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0	0,5
S2-080 Renforcer et étendre les partenariats stratégiques du Québec en matière de changements climatiques sur les scènes canadienne et internationale	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	1,5
S2-090 Programme de coopération climatique internationale (PCCI)	6,0	8,1	5,8	5,5	5,0	30,3
S2-100 Contribuer à des fonds et projets internationaux de lutte contre les changements climatiques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
INNOVATION ET FILIÈRES STRATÉGIQUES	71,4	67,4	56,6	51,1	47,0	293,5
S3-010 Programme Technoclimat	37,2	46,6	47,2	47,6	47,0	225,7
S3-020 Programme Innov-R - Financement de la R et D collaborative pour la réduction des GES au Québec	2,5	2,5	2,5	0,0	0,0	7,5
S3-030 Favoriser le développement de produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques	6,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,0
S3-040 Mettre en ligne et assurer le suivi d'une feuille de route pour favoriser le développement de produits innovants dans l'industrie des véhicules électriques	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
S3-060 Appuyer le développement d'une filière de recyclage de batteries	4,0	0,0	0,0	0,0	0,0	4,0
S3-070 Appuyer le développement des connaissances sur les bioénergies issues de biomasses forestières	0,3	0,0	0,1	0,0	0,0	0,5
S3-080 Soutenir les organismes d'accompagnement et les entreprises en amorçage	4,5	4,5	0,6	0,0	0,0	9,5
S3-090 Appuyer l'émergence de technologies de réduction des émissions de GES tout au long de la chaîne d'innovation en soutenant la précommercialisation et la commercialisation	1,4	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4
S3-100 Soutenir des projets qui favorisent les maillages entre l'innovation sociale et l'innovation technologique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Actions	Dépenses prévues, en millions de dollars					
	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2025-2030
S3-130 Favoriser un environnement d'affaires adéquat pour le développement de nouvelles filières	12,6	13,8	6,0	3,5	0,0	35,9
S3-150 Adopter un code d'installation et un code de sécurité pour l'hydrogène	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
S3-180 Bonifier le financement de la recherche dans les domaines de l'hydrogène vert et des bioénergies	1,4	0,1	0,1	0,0	0,0	1,6
S3-190 Programme Innovation Bois	1,5	0,0	0,0	0,0	0,0	1,5
ÉVOLUTION DES PRATIQUES PUBLIQUES	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,5
S4-050 Accompagner les clientèles, déployer l'expertise et favoriser les nouvelles approches en transition énergétique	0,3	0,1	0,1	0,0	0,0	0,4
S4-070 Soutenir la transition énergétique dans les bâtiments de l'État	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
S4-080 Soutenir la transition énergétique dans le parc gouvernemental de véhicules	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
S4-090 Soutenir des projets de vitrine technologique gouvernementale pour des projets d'innovation technologique et sociale en atténuation et en adaptation	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
 AUTRES GRANDES CATÉGORIES DE DÉPENSES	49,0	43,3	41,9	43,7	45,2	223,0
Dépenses liées aux travaux de gouvernance et d'expertise	38,6	39,3	40,1	40,5	43,4	201,9
Dépenses liées à la bonification des axes en cours d'année	0,2	0,1	0,5	0,4	1,5	2,8
Dépenses liées aux actions résiduelles du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques	7,7	1,5	1,2	2,3	0,3	13,0
Dépenses liées aux actions résiduelles du Plan directeur en transition, innovation et efficacité énergétiques	2,4	2,4	0,0	0,5	0,0	5,3
TOTAL GÉNÉRAL	1 768,0	2 095,7	2 129,1	2 072,6	2 028,6	10 094,0

Note : Les chiffres ayant été arrondis, la somme peut ne pas correspondre au total indiqué.

ANNEXE 2

Comparaison du financement du cadre financier du PMO 2024-2029 avec le PMO 2025-2030

Détail du financement du PMO 2025-2030 (en millions de dollars)

	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2029-2030	2025-2030
Marché du carbone	1 363,8	1 733,5	1 735,8	1 770,5	1 865,5	8 469,0
Revenus de placements	82,5	77,5	77,4	77,5	77,8	392,8
Quote-part des distributeurs d'énergie	85,2	85,2	85,2	85,2	85,2	426,0
Sommes du fédéral	38,1	49,5	34,7	9,7	0,0	132,1
Autres revenus	21,2	24,6	19,1	14,0	0,0	78,9
Crédits budgétaires affectés au FECC	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Sous-total des revenus FECC	1 590,8	1 970,3	1 952,2	1 956,9	2 028,5	9 498,8
Mesures financées par des crédits hors FECC	177,2	125,4	177,0	115,7	0,1	595,3
Total du Plan de mise en œuvre 2025-2030 Revenus FECC et crédit hors FECC	1 768,0	2 095,7	2 129,1	2 072,6	2 028,6	10 094,0

Détail du financement du PMO 2024-2029 (en millions de dollars)

	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029	2024-2029
Marché du carbone	1 467,7	1 490,9	1 586,6	1 673,5	1 765,5	7 984,2
Revenus de placements	85,1	65,4	57,4	56,4	57,5	321,8
Quote-part des distributeurs d'énergie	85,2	93,2	106,2	106,3	92,5	483,4
Sommes du fédéral	104,8	20,3	20,3	13,3	0,3	158,8
Autres revenus	16,6	15,5	11,7	9,8	4,1	57,7
Crédits budgétaires affectés au FECC	2,1	2,1	0,0	0,0	0,0	4,2
Sous-total des revenus FECC	1 761,4	1 687,3	1 782,1	1 859,3	1 919,9	9 010,0
Mesures financées par des crédits hors FECC	140,7	205,5	213,4	255,2	219,4	1 034,3
Total du Plan de mise en œuvre 2024-2029 Revenus FECC et crédit hors FECC	1 902,1	1 892,9	1 995,5	2 114,5	2 139,3	10 044,3

ANNEXE 3

Programmes des distributeurs d'énergie

Projet No PMO	Nom de l'action
Actions issues des programmes et mesures d'Hydro-Québec	
DE-010	Regroupement Recharge d'Hydro-Québec
DE-020	Programme Solutions efficaces d'Hydro-Québec
DE-030	Programmes Gestion de l'énergie d'Hydro-Québec
DE-040	Programme Projets innovants d'Hydro-Québec
DE-050	Programmes Mieux consommer d'Hydro-Québec
DE-060	Programmes Ménages à faible revenu d'Hydro-Québec
DE-070	Regroupement Décarbonation d'Hydro-Québec
DE-080	Programme Innovations technologiques et commerciales d'Hydro-Québec
DE-090	Regroupement Gestion de la pointe d'Hydro-Québec
DE-025	Programme Solutions efficaces – volet agricole d'Hydro-Québec
Actions issues des programmes et mesures d'Énergir	
DE-110	Programme Diagnostics et mise en œuvre efficaces d'Énergir
DE-120	Programme Énergie renouvelable d'Énergir
DE-140	Programme Construction et rénovation efficaces d'Énergir
DE-150	Regroupement Appareils efficaces d'Énergir
DE-160	Programme Soutien aux ménages à faible revenu d'Énergir
DE-170	Programme en innovation d'Énergir
Actions issues des programmes et mesures d'Enbridge Gaz Québec	
DE-210	Regroupement Appui aux initiatives d'Enbridge Gaz Québec
DE-220	Regroupement Rénovation et construction efficaces d'Enbridge Gaz Québec
DE-230	Regroupement Appareils et équipements efficaces d'Enbridge Gaz Québec
DE-240	Programme Innovation d'Enbridge Gaz Québec



**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec 